

SAC-110826

UNIVERSITÉ DE MONCTON

219^e séance du

SÉNAT ACADEMIQUE

Le 26 août 2011

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Marie-France Albert, professeure	Moncton	France Marquis, professeure	Edmundston
Dominique Babineau, étudiante	Edmundston	Pierre-Henri Marquis, étudiant	Moncton
Paul Bernier, professeur	Moncton	Marie-Andrée Pelland, professeure	Moncton
Martin-Michel Bezeau, étudiant	Shippagan	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Jean-Marie Binot, doyen	Edmundston	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Sylvie Blain, professeure	Moncton	Marthe Robichaud, doyenne par intérim	Shippagan
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Moncton	Lisa Roy, doyenne	Moncton
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Marie-Noëlle Ryan, professeure	Moncton
Natalie Carrier, directrice	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, professeur	Shippagan
Danielle Charron, professeure	Moncton	Odette Snow, doyenne	Moncton
Fatah Chetouane, professeur	Moncton		
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton		
Omer Chouinard, professeur	Moncton		
Patricia Cormier, professeure	Edmundston		
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Lise Dubois, doyenne	U de M		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Charles Gaucher, professeur	Moncton		
Katherine Guérard, professeure	Moncton		
Justin Guitard, étudiant	Moncton		
Éric Hervet, professeur	Moncton		
Mustapha Kardouchi, professeur	Moncton		
Michelle Landry, professeure	Shippagan		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Patrick Maltais, directeur général	U de M		

OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Yvonne Chiasson, professeure retraitée	Moncton
Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales	U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Pascal Robichaud, registraire	Moncton
Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Richard Saillant, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Thérèse Thériault, directrice Service des communications	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Hector Adegbidi, Jacques Paul Couturier et Sylvie Robichaud-Ekstrand

ABSENCE : Salem Lakhal

1.	OUVERTURE	4
2.	PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	CORRESPONDANCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-110506	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
8.1	Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	6
8.2	Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université	6
9.	RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	8
10.	NOMINATIONS	10
10.1	Bureau de direction du Sénat académique	10
10.2	Comité conjoint de la planification	11
10.3	Comité d'appel du Sénat académique	11
10.4	Comité d'attestation d'études	11
10.5	Comité de sélection des grades honorifiques	12
10.6	Comité des programmes	12
10.7	Conseil de la langue française	12
11	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	13
11.1	Reconfiguration des programmes de sociologie	13
	Spécialisation en sociologie	13
	Majeure en sociologie	13
	Mineure en sociologie	14
11.2	Modification au Répertoire pour les programmes articulés de la Faculté des sciences	15
11.3	Modification à la liste de cours à option du programme reconfiguré de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)	15
11.4	Modifications au règlement 10.9.3 sur la fraude	16
11.5	Modifications au règlement 28.12.3 sur la fraude	18
11.6	Nouveau règlement 10.11 sur les étudiantes et les étudiants réservistes	21
11.7	Résolutions transmises à titre d'information	21
12.	CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2013-2016	22
13.	PROGRAMME D'APPUI À LA RÉUSSITE	23
14.	COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	28
15.	STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS	31
16.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-110611	32
17.	AFFAIRES NOUVELLES	32
17.1	Préavis - observateur au Sénat académique	32
17.2	Carrefour d'apprentissage	33
18.	PROCHAINE RÉUNION	33
19.	CLÔTURE	33

DOCUMENTS	34
DOCUMENT A : Ordre du jour	A(1-2)
DOCUMENT B : Rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche	B(1-24)
DOCUMENT C : Nominations	C(1-9)
DOCUMENT D : Rapport du Comité des programmes	D(1-146)
DOCUMENT E : Calendriers universitaires 2013-2016	E(1-2)
DOCUMENT F : Statistiques préliminaires des inscriptions	F(1-12)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE

8 h 30 : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 219^e réunion du Sénat académique. Il souhaite la bienvenue à Natalie Carrier, directrice de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales; Danielle Charron, professeure au Campus de Moncton; Omer Chouinard, professeur au Campus de Moncton; Patricia Cormier, professeure au Campus d'Edmundston; Katherine Guérard, professeure au Campus de Moncton; Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales; Pierre-Henri Marquis, étudiant au Campus de Moncton; Marthe Robichaud, doyenne par intérim des Études au Campus de Shippagan; Lisa Roy, doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales; et Richard Saillant, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines. Il nomme les personnes excusées. Il nomme également Pascal Robichaud et Thérèse Thériault comme scrutateur et scrutatrice. L'heure de clôture est fixée à 16 h 30.

2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Recteur et vice-chancelier : Nous avons une pratique qui veut que, à la réunion annuelle, nous procédions à l'élection d'une personne qui agit comme présidente ou président d'assemblée. Habituellement, à la réunion du printemps, nous faisons une évaluation de la présidence d'assemblée. Dans le formulaire d'évaluation, il y a une question à savoir si vous permettez au Bureau de direction du Sénat académique d'approcher cette personne pour connaître sa disponibilité à servir en tant que président d'assemblée l'année suivante. Je parle bien sûr de maître Gérard Snow, directeur du Centre de traduction et de terminologie juridiques à la Faculté de droit. Il est président d'assemblée du Sénat académique depuis de nombreuses années, au moins sept ou huit ans. Le niveau de satisfaction à son endroit est très élevé. Maître Snow est disponible si c'est le vœu du Sénat académique.

R : 01-SAC-110826

Marie-France Albert, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que Gérard Snow soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année universitaire 2011-2012. »

Vote sur R01	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde. Merci de votre confiance. Cela me fait chaud au cœur et il me fait plaisir de vous revoir ce matin pour une nouvelle année.

J'aimerais dire un mot sur le fonctionnement des micros. Vous avez un petit bouton devant vous. Si vous voulez prendre la parole, vous poussez sur le bouton et ceci allume le micro. Cela a aussi comme effet de m'indiquer l'ordre dans lequel on a demandé la parole. C'est comme cela que ça fonctionne. Aussi, on vous demande de vous présenter quand vous faites une intervention, car les débats sont enregistrés. Je vous rappellerai ce détail si vous l'oubliez. Aussi, il ne faut pas parler entre vous, car cela fait trop de bruit aux fins de l'enregistrement et pour la salle également.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

Correspondance de Michel Cardin, président de l'ABPPUM, à Yvon Fontaine, président du Sénat académique, en date du 22 août 2011, annonçant l'élection de trois personnes : Omer Chouinard, Danielle Charron et Katherine Guérard.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Correction

- Le deuxième point 11.6 devrait se lire 11.7.

Ajouts

- Ajout du point 17.1 Préavis - observateur au Sénat académique
- Ajout du point 17.2 Carrefour d'apprentissage

Président d'assemblée : J'aimerais donner un mot d'explication, surtout pour les nouvelles personnes. On évite de discuter d'un point de fond, séance tenante, sans que l'on ait eu la chance de consulter. Vous représentez d'autres personnes, ce qui fait que c'est pour cela qu'au point *Affaires nouvelles*, habituellement, ce sont des préavis que l'on donne d'un point qui sera discuté la prochaine fois.

R : 02-SAC-110826

France Marquis, appuyée par Marie-France Albert, propose :

« Que l'ordre du jour SAC-110826 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-110506

Corrections

- Page 1, le nom de Eric Hervet devrait paraître dans la liste des absences motivées.
- Page 11 (Adegbidi), 5^e ligne, il faut lire maîtrisard au lieu de « maîtriseur ».
- Page 11 (Adegbidi), dernière ligne, il faut lire quelque chose d'obsolète et non « quelque chose absolue ».
- Page 20, deuxième paragraphe, deuxième ligne, il faut lire : ... de voir que la simulation boursière est utilisée...
- Page 21, cinquième paragraphe, cinquième ligne, il faut lire : ADFI4540 et ADFI4550.

R : 03-SAC-110826

Fatah Chetouane, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

« Que le procès-verbal SAC-110506 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Président d'assemblée : Au sujet du vote, on demande celles et ceux qui sont *pour* et celles et ceux qui sont *contre*. Si vous avez besoin de vous abstenir parce que vous êtes en conflit d'intérêts ou que vous avez des raisons particulières pour devoir vous abstenir, vous pouvez demander que votre abstention soit enregistrée, sinon elle ne l'est pas. On ne tient pas compte d'une abstention, car ce n'est pas un vote. Il y a deux votes seulement. Il y a les votes *pour* et les votes *contre*. Voilà les deux seules manières de voter si vous voulez voter sur une proposition.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs

Secrétaire générale : J'aimerais faire un rappel sur la nature de ce dossier et les activités qui ont eu lieu au cours de la dernière année. Vous vous souviendrez que, en mai 2010, le Sénat académique avait reçu une correspondance de Michèle L. Caron, alors présidente de l'ABPPUM, qui demandait de clarifier deux choses. D'abord qui fait partie de l'électorat pour l'élection des sénatrices et des sénateurs qui représentent le corps professoral et qui peut se porter candidate ou candidat à ces postes. La question a été envoyée au Bureau de direction du Sénat et, à l'automne 2010, un sous-comité a été créé. Les membres de ce sous-comité sont Paul Deguire, Robert L. LeBlanc et moi-même. Nous avons commencé à examiner cette question et, en parallèle à cette question, un autre dossier est né. Il portait sur des questions et des articles des Statuts et règlements qui étaient similaires. À un moment donné dans le processus, nous avons mis un frein aux travaux du sous-comité pour examiner davantage ce qui se passait dans l'autre dossier. De fil en aiguille, les choses ont avancé dans l'autre dossier. Nous avons reçu un avis juridique par rapport à ce dossier et je peux vous dire que les travaux sont relancés. La prochaine réunion du sous-comité aura lieu le 19 septembre. À ce moment, on pourra réexaminer toute la problématique à la lumière de l'avis juridique et à la lumière des procès-verbaux du Sénat académique, car au cours de l'année, il y a eu des précisions sur le mandat du sous-comité. Je suis plus optimiste à ce moment-ci qu'il y a six mois. J'espère que l'on va pouvoir vous présenter quelque chose pendant la session.

8.2 (7.2) Rapport du Comité ad hoc sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université

VRER : Le Sénat académique a accepté 12 recommandations le 29 octobre dernier. Trois comités sont sous la responsabilité du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, dont deux que je préside et un qui est présidé par le sénateur Jean-François Richard. Je suis responsable de la recommandation portant sur l'harmonisation des pratiques liées aux dégrèvements et aux récompenses pour l'encadrement des thèses, des mémoires et autres. Le Comité a été formé. Lors de la rencontre initiale, le Comité a décidé que, avant de procéder, il fallait savoir exactement ce qui se faisait à l'Université de Moncton. J'ai demandé à madame Suzanne LeBlanc, ancienne registraire, de faire une exploration de l'environnement pour savoir ce qui se faisait dans chaque faculté, dans chaque département. Cette initiative a abouti à un document d'une vingtaine de pages. Nous avons maintenant le portrait de ce qui se fait. Il va maintenant falloir que nous fassions un retour sur ce document. La prochaine rencontre aura lieu le 6 septembre prochain.

L'autre comité que je préside a le mandat d'établir des principes de qualité. Il y a eu un document qui a été préparé par le nouveau vice-recteur adjoint à l'enseignement. Ce document a été déposé à la RDD afin d'obtenir une rétroaction des doyennes et des doyens en vue d'une journée de travail, animée par un consultant, le 9 septembre prochain. Nous espérons déposer notre document au Comité des programmes cet automne.

Au sujet du comité qui travaille sur la viabilité des programmes, c'est le doyen Jean-François Richard qui le préside.

Richard : Depuis la dernière réunion du Sénat académique, le Comité s'est rencontré à trois reprises, dont une rencontre conjointe avec le Comité présidé par le sénateur Boucher au sujet de la recommandation 3A. Il faut savoir que dans les grands paramètres de la recommandation 4, le troisième paramètre porte sur la qualité et le rendement des programmes. La recommandation 3A aborde également cette dimension. Il y a certainement un dénominateur commun quelque part là-dedans. Afin de continuer notre travail, on pensait bien rencontrer ce Comité pour discuter de l'orientation de ce que l'on considère la qualité et le rendement des programmes, car s'il y a des exemples d'indicateurs ou de critères qui sont tous de nature quantitative, il y a peut-être autre chose à considérer. Dans nos rencontres du Comité, madame Suzanne LeBlanc travaille avec nous pour mettre à jour les statistiques qui donnent l'état de la situation au cours des dix dernières années. Ceci est dans le but de développer un processus d'évaluation. Nous aimerions présenter un document au Sénat académique pour discussion et, par la suite, nos intentions seraient de procéder à une validation auprès de certaines instances académiques. Je dirais que le dossier évolue très bien. À ce moment-ci, c'est certain que

8.2 **(7.2) Rapport du Comité ad hoc sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université** (suite)

l'on doit attendre l'examen du comité 3A. Par la suite, on procédera à une première ébauche complète de notre document. On aimeraient le présenter au Sénat académique du mois d'octobre si possible.

VRER : Il y a d'autres recommandations dans les 12 recommandations qui interpellent d'autres comités et certains sont sous la gérance de la secrétaire générale.

Chetouane : Concernant cette affaire, j'ai une question. En écoutant le sénateur Boucher parler de la formation et des différents comités pour harmoniser les dégrèvements et les principes de qualité de la viabilité des programmes, mon questionnement concerne le traitement de l'information. Nous avons parlé de la création d'un service institutionnel pour les collectes de données. Quel est le suivi de cette affaire? Ce service aura un peu l'autorité de collecter des informations en harmonie avec les différentes parties sur les campus pour avoir des informations viables et justes qui sont des informations passées, mais aussi qui devraient regarder dans le futur. Cela veut dire ce que l'on veut être dans le futur. Ce n'est pas seulement sur des informations qui sont passées que l'on va déterminer un profil actuel. Nous sommes toutes et tous impliqués dans cette affaire de viabilité. Je me rappelle que notre président l'a qualifiée d'exercice d'engagement. Aucun ne doute que tout le monde est engagé pour avoir une université forte. Il faut prévoir des mécanismes de diffusion de résultats pour les différentes parties. Par exemple, les différents rapports qui sont obtenus au cours du passage pour les dégrèvements, est-ce que vous envisagez de les partager en cours de route avec les différentes parties sur les campus afin de permettre une plus grande réactivité? On ne peut pas attendre que toutes les étoiles s'alignent parce que lorsque tous les astres vont s'aligner, ce sera peut-être la fin du monde.

Secrétaire générale : Sur la question d'établir un service de recherche institutionnelle, en effet, au cours de l'été, le poste de chercheure ou de chercheur institutionnel a été affiché dans les médias. Nous avons reçu plusieurs candidatures et les entrevues auront lieu au cours du mois de septembre si tout va bien. La personne devrait être en place en octobre. On travaille avec le Service des ressources humaines sur ce dossier et il avance très bien.

Pour ce qui est d'autres travaux liés aux recommandations, par rapport au mandat du Comité conjoint de la planification, vous vous souviendrez que l'on voulait ajouter dans les Statuts et règlements des précisions sur la nomination d'un membre du corps professoral. Ce dossier a aussi avancé. Il a été présenté au Comité conjoint de la planification et, par la suite, au Comité de gouvernance qui a adopté un libellé qui contient cette recommandation. Cette modification sera présentée au Conseil des gouverneurs au mois de septembre. De plus, il y a d'autres recommandations au niveau du Comité conjoint de la planification, soit la question d'examiner toute la planification académique. Ce processus, comme tel, demande une certaine réflexion. On va commencer nos travaux dès la prochaine réunion. On a sorti de nos archives tous les documents qui pourraient nous aider, mais le tout sera lancé à la prochaine réunion du Comité conjoint de la planification.

Président d'assemblée : Est-ce que cela répond à vos questions?

Chetouane : Oui, en partie. Je voulais toutefois ajouter un accent sur le partage de l'information. Le partage de l'information veut dire surtout les trouvailles, les résultats et le diagnostic. Bon, on retient les informations comme confidentielles. D'accord. Le service institutionnel peut les garder, mais voilà ce que l'on a trouvé, voilà votre portrait actuel. Voilà ce que ça ressemble maintenant votre vie de tous les jours. Tous les membres de la communauté peuvent bénéficier de la confiance et ne pas bousiller ce processus noble. Dès que l'on voit quelque chose, alors on est comme ça. Voilà ce que l'on peut améliorer. Est-ce qu'il y a une information que l'on a oubliée, au passage, qui a donné ce portrait actuel? C'est ça qui fait que ça bouillonne bien. Cela va aboutir à quelque chose où tout le monde se retrouve. Je suis sûr que cela sera un bon résultat pour tout le monde.

Recteur et vice-chancelier : On se souviendra que la communauté externe s'intéresse à ce processus qui est principalement un processus interne. J'ai été invité au mois de juin à la table de concertation des organismes acadiens. Elle se réunissait à Saint-Jean et elle était composée de groupes externes qui s'intéressent à la société civile acadienne. Je leur ai fait une présentation en leur expliquant un peu les objectifs de la démarche, les mandats

8.2 **(7.2) Rapport du Comité ad hoc sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université** (suite)

des différents comités qui sont maintenant à l'œuvre. Je pense que l'on a eu un très bon débat, une bonne discussion de part et d'autre; je crois que les gens ont saisi davantage l'objectif de cet exercice. La presse en a fait un peu moins état parce que, dans l'après-midi, notre collègue Roger Ouellette a passé aussi. Je pense que ses déclarations étaient un peu plus étincelantes. C'est lui qui a eu le haut du pavé sur la presse. Je pense que j'ai eu un très bon entretien avec les membres du Forum de concertation des organismes acadiens et, personnellement, je pense que cela a valu la peine de se préparer et de passer quelques heures avec eux.

9. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**
Voir le Document B, p. 1-24

R : 04-SAC-110826

Neil Boucher, appuyé par Lise Dubois, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et, par le biais de l'Internet, les rapports annuels des comités du Sénat académique, des unités académiques, de recherche et de services. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

VRER : Ma présentation portera surtout sur la première partie du rapport, soit le cadre académique. Les deux autres parties, je les esquisserai très rapidement. En guise d'introduction, il s'agit de mon septième rapport. D'emblée, j'aimerais remercier celles et ceux qui collaborent de très près avec mon bureau. Je note également les changements importants dans le personnel rattaché à mon bureau. Comme vous le savez, le vice-recteur adjoint à l'enseignement, monsieur Jean-Guy Ouellette, a tiré sa révérence après 41 années de service. La doyenne Isabelle McKee-Allain a également tiré sa révérence après 13 années à la barre du décanat. Le doyen des Études au Campus de Shippagan, monsieur Edgar Robichaud, a commencé un premier mandat dans le poste laissé vacant par Jean-Guy Ouellette. Et monsieur Robichaud a été remplacé par madame Marthe Robichaud. Le poste de la doyenne McKee-Allain a été rempli par la doyenne Lisa Roy.

Ce rapport comprend trois parties. Il y a le cadre académique sur lequel je vais m'attarder un peu plus. De plus, il y a des narratifs portant sur les différents centres, chaires de recherche et instituts. Enfin, la troisième partie porte sur tous les services rattachés au bureau du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. À noter que certains services seront transférés au vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales.

Au sujet des programmes d'études et l'évaluation des programmes, il s'agit d'un processus qui se fait continuellement au cours de l'année. La liste des programmes qui ont été complétés au cours de l'année et les programmes qui seront terminés au cours de l'année 2011-2012 sont dans le rapport. Pour la première fois, nous avons eu une évaluation portant sur les Services aux étudiantes et aux étudiants. L'évaluation était basée sur un modèle semblable à celui de l'évaluation de nos programmes. Les résultats de cette évaluation sont positifs pour l'Université de Moncton. Au niveau des programmes d'études, en dépit du fait que le processus d'évaluation est un continuum, il y a encore des départements qui traînent. Il y a des départements qui, en 2011, n'ont pas encore été évalués et qui étaient ciblés en 2004 et en 2005. J'interpelle les doyennes et les doyens de ces facultés de, s'il vous plaît, forcer la note pour que les programmes soient évalués.

Encore au niveau des programmes d'études, il y a le projet de la reconfiguration. Nous avons 34 programmes reconfigurés au moment où l'on se parle. Il y en a 52 qui ont été traités par l'une ou l'autre des instances concernées. Nous nous attendons cette année à une ruée des programmes reconfigurés parce que la Faculté des sciences et la Faculté d'ingénierie s'en viennent. Je pense que le Comité des programmes en aura plein son assiette; je suis persuadé que le chiffre aura augmenté considérablement d'ici l'an prochain. Je note qu'il y a des unités qui tardent en dépit du fait que nous avons les outils,

**9. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
(suite)**

les documents, les champions dans les facultés et madame Suzanne LeBlanc, préposée à la reconfiguration. Il y a des facultés qui accusent des retards dans certains programmes. Il faut absolument que cela change.

À la page 3, au niveau de la création et de l'abolition des programmes, cinq nouveaux programmes ont été créés cette année, dont deux du troisième cycle et deux du deuxième cycle. Il y a eu des modifications majeures dans les programmes de maîtrise et de doctorat en psychologie. D'autres programmes sont en préparation. J'ai reçu la première ébauche du programme de Doctorat ès sciences appliquées de la Faculté d'ingénierie. Aussi, il y a beaucoup de programmes qui sont en développement avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Selon les souhaits du gouvernement en place, nous voulons un rapprochement des institutions postsecondaires, surtout au niveau de la science infirmière, et de l'administration. Il y a des rapprochements au niveau des programmes conjoints qui se planifient. Enfin, dans toute la reconfiguration, nous avons eu deux abolitions de programme jusqu'à ce jour à la Faculté d'administration.

Au niveau de la carte des programmes, nous en avons parlé tout à l'heure. Je n'entrerai pas dans les programmes, vous connaissez les recommandations et vous avez eu une mise à jour.

À la page 4, nous avons le corps professoral, formation et recrutement du corps professoral. Vous êtes les dernières personnes à qui j'ai besoin de dire que la réputation d'une université passe par son corps professoral. Il est très important que nous ayons un corps professoral fort et bien formé. C'est avec grand plaisir que je vous annonce ce matin que six des membres de notre corps professoral ont terminé leurs études de troisième cycle cette année. C'est excellent. D'autres vont suivre au cours de l'année. Le recrutement du corps professoral, c'est toujours un défi. L'Université de Moncton compétitionne avec de grands centres métropolitains francophones au cœur du pays. Le fait que nous sommes francophones restreint notre bassin de recrutement en comparaison avec nos homologues anglophones. C'est assez difficile. Je souligne que cela pose un défi particulier dans les campus d'Edmundston et de Shippagan qui sont moins urbains que puisse l'être celui de Moncton. Au niveau du corps professoral, les services à la collectivité sont offerts par le corps professoral. Les professeures et les professeurs s'impliquent dans plusieurs activités, soit dans leur communauté d'appartenance scientifique, soit dans la communauté en général. Il y a plusieurs colloques qui se passent dans les campus. Ils permettent aux membres du corps professoral de diffuser les fruits de leur recherche. Plusieurs membres du corps professoral prêtent leurs services d'expertise aux agences et aux ministères gouvernementaux, au milieu associatif et aux autres organismes communautaires. Si vous feuilletez les journaux tous les matins, vous voyez que plusieurs de nos professeures et de nos professeurs rédigent des chroniques et passent à la radio ou à la télévision sur les sujets de l'heure.

Au niveau des études supérieures et de la recherche, il y a une nouvelle pour chacun des trois campus. Au Campus de Moncton, nous avons la nouvelle Chaire de recherche sur le cancer depuis le 1^{er} juillet 2011. Nous avons retenu comme titulaire de cette chaire une docteure qui travaille à Montréal. Il s'agit de madame Sandra Turcotte dont l'expertise porte sur les tumeurs rénales. Elle travaille à la Faculté des sciences et à l'Institut Atlantique de recherche sur le cancer. Au Campus de Shippagan, il y a eu l'ouverture d'un carrefour de la recherche. Au Campus d'Edmundston, on souhaite mettre sur pied un centre sur les feuillus nordiques. Voilà trois démarches importantes au niveau de la recherche sur chacun des trois campus. Aussi, on note que la Faculté des études supérieures et de la recherche a distribué plus de 230,000 \$ pour la recherche. Je n'entrerai pas dans les détails. Aussi, nous avons reçu 4,3 M\$ de nouvel argent cette année. Ceci ne comprend pas les projets en cours.

Au niveau des études supérieures, nous avions 426 étudiantes et étudiants inscrits aux cycles supérieurs et nous avons diplômé 158 finissantes et finissants des deuxième et troisième cycles pendant l'année 2010-2011.

Au sujet de la population étudiante, au 1^{er} décembre 2010, nous avions 5014 étudiantes et étudiants inscrits. Si nous ajoutons les 872 personnes ETP, cela fait croître le chiffre à 5886. Nous avons maintenu le cap de 5000. De plus, nous avons un taux de pénétration

9. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE (suite)

d'environ 30 % dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick. Ce taux est au-delà de la moyenne nationale de pénétration des étudiantes et des étudiants dans les écoles secondaires. Nous sommes bien conscients de la décroissance qui s'en vient et nos efforts à l'internationalisation pour contrecarrer cela et ça semblent avoir porté des fruits.

Le Programme d'appui à la réussite des études est composé de services de tutorat et de mentorat, de centres d'aide et autres. Il aide énormément les étudiantes et les étudiants. Nous avons eu deux projets majeurs, soit la création du Centre d'accès et de soutien à l'apprentissage et la mise sur pied du programme d'accessibilité et de soutien pour les groupes sous-représentés.

Dans la partie deux du rapport, on présente les chaires, les centres, les chaires de recherche et les instituts. Il y a dix centres de recherche à l'Université de Moncton. Il y a sept chaires de recherche du Canada. Il y a sept chaires de recherche subventionnées à même les fonds en fiducie, la plus récente étant la Chaire portant sur le cancer qui est subventionnée par la Société canadienne du cancer, division du Nouveau-Brunswick. Dans le rapport, je parle des réalisations et des projections que les centres font pour les années à venir.

Si vous tournez à la page 17, on présente les services qui sont rattachés à mon bureau. Il y en a dix en ce moment, mais ceci sera modifié avec l'arrivée en poste de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. L'an dernier, il y avait dix services rattachés à mon bureau, soit la Bibliothèque Champlain, la Direction générale de l'Éducation permanente, la Direction générale des technologies, le Bureau des relations internationales, les Services aux étudiantes et aux étudiants, le Service d'animation et de soutien à l'enseignement, le Bureau de l'enseignement coopératif, le Bureau de soutien à l'innovation, la Galerie d'art et le musée. Dans le rapport, je vous parle de la mission des services, des réalisations et des projections, les mandats de ceux-ci et les activités qu'ils espèrent accomplir pendant la prochaine année.

Président d'assemblée : Vous savez qu'il y a toute une série de rapports des facultés, des centres et autres. Dans le passé, on joignait tout cela dans la paperasse. Vous avez toutes et tous été avisés qu'ils sont maintenant sur le Web.

R : 05-SAC-110826

Neil Boucher, appuyé par Omer Chouinard, propose :

« Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour une période de 15 minutes. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

De 9 h 20 à 9 h 44.

10. NOMINATIONS

Voir le Document C, p. 1-9

10.1 **Bureau de direction du Sénat académique**

R : 06-SAC-110826

Mise en candidature :

Jean-François Richard Proposé par Gaston LeBlanc

Jean-François Richard est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

10.2 Comité conjoint de la planification

R : 07-SAC-110826

Mise en candidature :

Jacques Paul Couturier Proposé par France Marquis

Jacques Paul Couturier est élu membre du Comité conjoint de la planification.

10.3 Comité d'appel du Sénat académique

Professeures ou professeurs

R : 08-SAC-110826

Éric Hervet (Celui-ci refuse)	Proposé par Francis LeBlanc
Fatah Chetouane (Celui-ci refuse)	Proposé par Marie-Noëlle Ryan
Omer Chouinard	Proposé par Alain Roberge
Katherine Guérard	Proposée par Paul-Émile Bourque
Paul Bernier	Proposé par Marie-Noëlle Ryan

Katherine Guérard est élue membre du Comité d'appel du Sénat académique.

R : 09-SAC-110826

Mises en candidature :	
Paul Bernier	Proposé par Lise Dubois
Omer Chouinard (Celui-ci refuse)	Proposé par Francis LeBlanc
Mustapha Kardouchi (Celui-ci refuse)	Proposé par Francis LeBlanc
Michelle Landry (Celle-ci refuse)	Proposée par Omer Chouinard

Paul Bernier est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

Professeures ou professeurs suppléants

R : 10-SAC-110826

Mises en candidature :

Hector Adogbidi et Mustapha Kardouchi sont élus membres suppléants du Comité

d'appel du Sénat académique.

Comité d'alertation

R . 11-SAC-110620

MISE EN CANDIDATURE :

Proposé par : [Oskar Schönherr](#)

10.5 Comité de sélection des grades honorifiques**R : 12-SAC-110826**

Mises en candidature :

Omer Chouinard	Proposé par Marie-Andrée Pelland
Lacina Coulibaly	Proposé par Étienne Dako
Pierre-Henri Marquis	Proposé par Justin Guitard

Omer Chouinard est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

10.6 Comité des programmes**R : 13-SAC-110826**

Mises en candidature :

Paul-André Chiasson	Proposé par Lise Dubois
Patrick Maltais	Proposé par Francis LeBlanc
Pierre-Henri Marquis	Proposé par Marie-Noëlle Ryan
Fatah Chetouane	Proposé par Lacina Coulibaly

Patrick Maltais est élu membre du Comité des programmes.

R : 14-SAC-110826

Mises en candidature :

Lisa Roy	Proposée par Marie-France Albert
Paul-André Chiasson	Proposé par Lise Dubois
Fatah Chetouane	Proposé par Lacina Coulibaly
Pierre-Henri Marquis	Proposé par Justin Guitard

Lisa Roy est élue membre du Comité des programmes.

10.7 Conseil de la langue française**R : 15-SAC-110826**

Marie-France Albert, appuyée par Omer Chouinard, propose :

« Que **Carole Boucher** et **Marie-Élaine LeBel** soient nommées membres du Conseil de la langue française. »

Vote sur R15	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

R : 16-SAC-110826

Mise en candidature :

Sylvie Blain	Proposée par Jean-François Richard
--------------	------------------------------------

Sylvie Blain est nommée membre et présidente du Conseil de la langue française.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document D, p. 1-146

11.1 Reconfiguration des programmes de sociologie

Spécialisation en sociologie

R : 17-SAC-110826

Lisa Roy, appuyée par Marie-Andrée Pelland, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique adopte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie). »

L. Roy : Les objectifs du programme sont divisés en trois parties. Le premier objectif touche des éléments d'introduction à la discipline et vise l'acquisition de connaissances théoriques modernes et contemporaines relatives à l'explication et à la compréhension des phénomènes sociaux. Dans cet objectif, on y retrouve neuf cours, dont trois de lectures dirigées. Le second objectif est relatif à l'apprentissage des méthodes sociologiques et des modalités de leur application éventuelle à l'étude des phénomènes sociaux. Ainsi, en plus du cours *Initiation au travail intellectuel*, cet objectif est satisfait au moyen de trois cours de méthode. Le troisième objectif touche le champ de sociologie appliquée à divers objets sociaux qui ont différents thèmes sociologiques. Ceci permettra aux étudiantes et aux étudiants de lier ces champs aux apprentissages théoriques et méthodologiques préalablement étudiés dans les deux autres objectifs. Enfin, à la fin de cette formation, les étudiantes et les étudiants auront dorénavant le choix de six crédits, soit de rédiger un mémoire ou d'effectuer un stage en milieu de recherche ou un stage en milieu de travail.

À la fin de cette formation, les étudiantes et les étudiants auront reçu une excellente préparation pour les études de deuxième cycle en sociologie. Ils pourront travailler dans les domaines publics, parapublics et privés ou dans des organismes dont la vocation requiert un travail de collecte et d'analyse aux niveaux local, régional ou national. La formation fondamentale comprend 60 crédits comme il est prévu, dont 39 crédits obligatoires et 29 crédits optionnels. Dans la discipline connexe, on compte 30 crédits, dont six crédits obligatoires et 24 crédits optionnels.

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Majeure en sociologie

R : 18-SAC-110826

Lisa Roy, appuyée par Michelle Landry, propose :

Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en sociologie). »

L. Roy : À partir de la page 31, vous pourrez constater que les différences principales entre la spécialisation et la majeure résident dans le nombre de crédits dans la discipline principale. La majeure respecte le nombre de 48 crédits prévu dans les paramètres de la reconfiguration. Ce programme vise à initier les étudiantes et les étudiants aux fondements de la discipline, à sa principale méthode et aux applications de la sociologie aux divers domaines. Elle comprend douze crédits en moins dans la discipline principale que la spécialisation. Dans ce programme, on y retrouve les trois grands objectifs. Je dirais que la nouveauté de la majeure est que les étudiantes et les étudiants pourront dorénavant avoir accès, si elles et ils le souhaitent, au cours SOCI4608, soit le stage en milieu de travail.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

11.1 Reconfiguration des programmes de sociologie (suite)Mineure en sociologie**R : 19-SAC-110826**

Lisa Roy, appuyée par Omer Chouinard, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Mineure en sociologie. »

L. Roy : Il s'agit d'une mineure de 24 crédits avec six crédits obligatoires et 18 crédits de cours à option. Les principaux objectifs du programme sont de permettre l'acquisition de connaissances de base en sociologie, d'initier l'étudiante ou l'étudiant aux méthodes de recherche et de les familiariser avec quelques-uns de ces domaines spécialisés.

Dubois : J'ai une question pour la Faculté des arts et des sciences sociales, peut-être en particulier pour le Département de sociologie relativement à la mineure. Est-ce que l'on s'assure du partage des cours entre les cours de niveau 1000 et 2000 et les cours de niveau 3000 et 4000? Est-ce qu'il y a une consigne quelque part? Si je regarde le nombre de cours à option au niveau 2000, on pourrait obtenir une mineure en sociologie en faisant que des cours de 1000 et 2000.

Pelland : Non, il n'y a aucune précision à cet effet dans le document.

Dubois : Je pense que ceci est un élément qui rendra difficile le passage du programme auprès de la CESPM si l'on ne veille pas à ce partage.

Recteur et vice-chancelier : Je pense qu'il y a des choses dans le règlement académique, la secrétaire générale va vérifier pour les mineures.

Secrétaire générale : Je vais lire le règlement académique. « La concentration mineure comporte un maximum de 33 crédits, dont de 24 à 30 crédits dans la discipline de la mineure et de trois à neuf crédits dans des disciplines connexes. » On ne précise pas le sigle comme tel.

Président d'assemblée : Ça respecte le règlement.

Dubois : Oui, ça respecte nos règlements, mais ça va peut-être...

Président d'assemblée : Si vous avez une proposition d'amendement à faire.

Dubois : C'est peut-être une question pour le Comité des programmes.

Blain : C'est la deuxième fois que je fais la même intervention. J'en ai parlé l'an dernier au Sénat académique et c'est peut-être pour les prochains programmes à reconfigurer. Lorsque l'on demande la description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs, je suggère une collaboration avec le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) pour réviser le vocabulaire utilisé.

Je sais que dans les conventions collectives des professeures et des professeurs, on parle encore de transmission des connaissances. Les jeunes d'aujourd'hui ont les connaissances sur le bout des doigts. Elles et ils ont besoin de les comprendre, de les appliquer, de les évaluer, d'avoir un jugement critique et de créer de nouvelles connaissances. Je pense que l'on doit avoir des stratégies pédagogiques qui visent des objectifs d'apprentissage de plus haut niveau. N'hésitez pas à faire appel à nos services. Je ne voterai pas contre la proposition, mais chaque fois qu'il y a un programme reconfiguré qui passe au Sénat académique, c'est le même vocabulaire qui revient et malheureusement ce vocabulaire n'est plus actuel.

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

11.2 **Modifications au Répertoire pour les programmes articulés de la Faculté des sciences**

R : 20-SAC-110826

Francis LeBlanc, appuyé par Neil Boucher, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux critères de promotion des programmes de Baccalauréat en techniques radiologiques, de Baccalauréat en sciences de laboratoire médical et de Baccalauréat en thérapie respiratoire. »

F. LeBlanc : La plupart des modifications sont d'ordre mineur à l'exception d'une. À la page 62, dans la lettre que l'on a envoyée au Comité des programmes, on peut lire que les étudiantes et les étudiants doivent faire l'objet d'une vérification de leur casier judiciaire par le biais du système informatisé des renseignements de la police canadienne. Il s'agit d'une condition pour que les étudiantes et les étudiants puissent faire leur stage en milieu hospitalier. Les autres modifications sont d'ordre mineur, soit des changements au niveau du nom de la Régie.

Vote sur R20	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

11.3 **Modification à la liste de cours à option du programme reconfiguré de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)**

R : 21-SAC-110826

Paul-Émile Bourque, appuyé par France Marquis, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification proposée à la liste de cours à option de la troisième année du programme reconfiguré de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiantes et étudiants réguliers). »

Bourque : Plusieurs raisons motivent cette modification. En effet, certains cours à option de la liste proposée ne s'offrent pas toujours de façon régulière dans les trois campus. Des conflits d'horaire peuvent empêcher les étudiantes et les étudiants de s'inscrire aux cours de sciences connexes de la liste et certaines étudiantes et certains étudiants qui effectuent un transfert de programme aux universités ont suivi des cours de sciences connexes qui sont pertinents à la formation infirmière. La modification proposée, vous la retrouvez à la page 94. Il y a la liste des cours à option et la modification ne change pas les cours qui étaient proposés. Ce qui s'ajoute, c'est un peu plus de flexibilité. La modification se lit comme suit : « ou tout autre cours en sciences connexes autorisé par la responsable ou le responsable du programme ». Donc ceci donne un peu plus de souplesse dans l'encadrement ou dans les choix de cours que l'on peut reconnaître. Voilà l'essentiel de la modification et de la proposition.

Secrétaire générale : Au niveau du libellé « sciences connexes » est-ce que l'on veut dire des cours de sciences ou est-ce que l'on fait référence à des disciplines connexes? Quand je regarde la liste des cours à option, on voit PSYC, SOCI et autres, ce ne sont pas des sigles de sciences. Est-ce que l'on peut s'entendre que l'on écrira « disciplines connexes » dans le Répertoire.

Président d'assemblée : Oui, le terme a l'air d'être assez restrictif.

Bourque : Merci pour cette précision. On mettra « disciplines connexes » plutôt que sciences.

Président d'assemblée : Donc, ceci fait partie de votre proposition?

Bourque : Oui.

Vote sur R21	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

11.4 Modifications au règlement sur la fraude (10.9.3)

Invité : Robert L. LeBlanc

R : 22-SAC-110826

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 10.9.3 des règlements universitaires du 1^{er} cycle. »

Registraire : J'aimerais rappeler aux membres du Sénat académique que c'est une proposition de règlement qui fait suite à la rencontre du 5 mars 2010. Lors de cette réunion, le Sénat académique avait émis des commentaires en dix points et avait demandé qu'on lui revienne. Aux pages 104 à 106 du rapport, vous voyez les résultats des travaux de la RVD. Vous voyez aussi qu'il y a une recommandation du Comité des programmes. Le projet de règlement est à la page 108. Il est présenté en trois colonnes. Il y a beaucoup de contenu à ce règlement, mais permettez-moi de passer à travers les dix commentaires du Sénat académique et vous expliquer comment ce règlement fait le suivi de ces commentaires. Le premier commentaire portait sur la connaissance du cas de récidive par le Comité d'appel de la faculté. Le règlement fut modifié afin que le Comité d'appel de la faculté ne soit plus informé des cas de récidive. Dorénavant le Comité d'appel doit donc statuer sur le cas en espèce qui lui est présenté en sondant strictement sur ce cas et non pas sur des cas précédents. Alors ça, c'est une modification qui suit directement le commentaire du Sénat académique.

Deuxièmement, sur le double rôle de la doyenne ou du doyen, le règlement fut modifié afin que la doyenne ou le doyen ne siège plus au Comité d'appel de la faculté. Elle ou il n'intervient dorénavant que pour recevoir la demande d'appel, pour constituer le Comité d'appel de la faculté et d'y désigner une présidente ou un président et une secrétaire ou un secrétaire. La doyenne ou le doyen ne participera donc plus à la fois au processus sur le manquement au règlement et à la décision sur la sanction. Dorénavant la doyenne ou le doyen ne tranche que sur la sanction, et ce, seulement lorsqu'il y a un appel par l'étudiante ou l'étudiant. En absence d'appel, la doyenne ou le doyen confirme la décision de la professeure ou du professeur.

Troisièmement, l'exigence d'un cours d'éthique. Cette sanction qui avait été critiquée par le Sénat académique fut retirée du projet de règlement. Quatrièmement, la terminologie. Le projet de règlement fut revu afin que la terminologie soit la même partout dans le reste du règlement. Cinquièmement, saisie d'un diplôme. Le paragraphe qui apparaît au milieu de la colonne de droite, à la page 121, fut retouché afin qu'il soit plus clair. Toutefois, la RVD et le Comité des programmes recommandent qu'il demeure. Les deux instances croient qu'il est important que tout diplôme octroyé sur fond de fraude soit invalidé. Sixièmement, le rôle du Comité d'appel, lorsqu'il n'y a pas d'appel. Celui-ci a été clarifié afin que, dorénavant, le Comité d'appel ne soit constitué que lorsqu'il y a appel. Si le délai d'appel s'écoule sans que l'étudiante ou l'étudiant n'ait fait appel, le doyen ou la doyenne confirme la décision de la professeure ou du professeur tout simplement. Septième point, la marge de manœuvre sur la sanction. Une marge de manœuvre supplémentaire fut ajoutée. La doyenne ou le doyen peut dorénavant choisir entre la note E pour l'épreuve ou pour le cours selon la gravité du cas. De plus, dans un cas de récidive, la doyenne ou le doyen peut, et je mets l'emphase sur « peut » attribuer la note E pour tous les cours de la session, mais elle ou il n'y est pas tenu. Une autre sanction pourrait être retenue selon la gravité du cas. Au point huit, aide non autorisée. Le règlement fut modifié afin de préciser qu'il s'agit d'une aide expressément interdite. Il revient à la professeure ou au professeur d'indiquer clairement l'aide interdite lorsqu'il y a une épreuve de contrôle. Neuvième point, contexte et préambule. Un préambule fut ajouté, ce qui met le règlement en contexte. Dixième point, aide aux professeures et aux professeurs. La nomination d'une personne dont le rôle est d'assister les professeures et les professeurs ne fut pas retenue par le Comité des programmes. L'ajout d'une telle ressource créerait un déséquilibre dans la procédure en faveur de la professeure ou du professeur au détriment de l'étudiante ou de l'étudiant qui ne recevrait aucun appui similaire de l'Université. Ceci irait à l'encontre de l'obligation de traiter les deux parties de façon égale et de permettre une audience égale devant les instances.

11.4 **Modifications au règlement sur la fraude (10.9.3) (suite)**

Certaines gens ont signifié qu'il y avait quelques coquilles et ajustements à faire au règlement. Il y a une erreur de transposition qui apparaît au règlement à la page 120, dans la colonne de droite, à la fin du paragraphe, qui est en gras, il y a une partie qui est grisée à la fin où on dit à la registraire ou au registraire. En réalité, ceci aurait dû être intercalé dans le paragraphe juste après le mot *doyen* deux lignes plus haut. C'est alors une note que je vous indique, c'est simplement un coupé/collé à la mauvaise place, ce n'est pas plus compliqué que ça. Monsieur le président d'assemblée, si les gens ont des questions, je tenterai d'y répondre. Maître Robert L. LeBlanc est ici parce qu'il est le principal auteur du règlement et qu'il a piloté en bonne partie le dossier à la RVD. Il est possible que les questions soient répondues en alternance entre lui et moi lorsqu'elles surviendront.

Président d'assemblée : Je veux juste m'assurer que j'ai bien compris à la page 120, ne manque-t-il pas le mot « et »? Si l'on monte ça après le mot *doyen*, il manque un « et ».

Registraire : Vous avez raison.

Président d'assemblée : J'ouvre maintenant le débat.

O. Snow : Je voudrais faire quelques commentaires par rapport à la page 121. Je voudrais faire état de certains problèmes que pourrait poser ce paragraphe et ensuite proposer un nouveau libellé. Le règlement tel qu'il est actuellement permet à une professeure ou à un professeur de découvrir et de signaler un cas de fraude et toute autre circonstance et l'on donne comme exemple le retrait si c'est découvert après l'octroi d'un diplôme. Ceci permet une grande variété de situations qui peuvent ouvrir à une accusation de plagiat. Le règlement, dans le libellé proposé, restreint, à deux circonstances, les cas où l'on peut porter une accusation de plagiat : lorsque la professeure ou le professeur découvre le plagiat et lorsque le plagiat est découvert après l'octroi d'un diplôme. On ne prévoit aucune possibilité si le plagiat est découvert avant l'octroi du diplôme dans d'autres circonstances. Par exemple, à la Faculté de droit, parfois on recommande des travaux d'étudiantes et d'étudiants pour publication. Si le comité de lecture découvre le plagiat, selon le règlement actuel, une accusation pourrait être portée alors que, selon le nouveau règlement, aucune accusation ne pourrait être portée. C'est la même chose si le plagiat est découvert par un comité de révision d'examen. Pour ces raisons, je proposerais de modifier le libellé et de revenir sur le libellé qui existait auparavant en respectant la nouvelle terminologie proposée par le Comité des programmes.

Amendement

R : 23-SAC-110826

Odette Snow, appuyée par Lise Dubois, propose :

*« Que, à la page 121, le deuxième paragraphe se lise comme suit :
Dans des circonstances non prévues au présent règlement, les règles et la procédure qui y sont exposées s'appliquent avec les modifications qui s'imposent, par exemple, dans le cas où le manquement présumé de l'étudiante ou de l'étudiant au présent règlement est découvert après l'obtention de son diplôme de l'Université. »*

Président d'assemblée : La proposeure a eu la chance d'expliquer ses raisons, mais je lui demanderais de nous dire spécifiquement quelle est la nature du changement.

O. Snow : Dans le règlement actuel, on dit : « Dans la mesure où une accusation de fraude est portée dans des circonstances... » Si je comprends bien, le Comité des programmes voulait éviter que l'on utilise des termes comme accusation de fraude.

Vote sur R23	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R22 (amendée)	unanime	ADOPTÉE

11.5 Modifications au règlement sur la fraude (28.12.3)**R : 24-SAC-110826**

Neil Boucher, appuyé par Lise Dubois, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 28.12.3 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles. »

Registraire : J'attire l'attention des membres du Sénat académique aux pages 124 et 125 du rapport du Comité des programmes. Je vous épargnerai de reprendre les dix premiers commentaires dont j'ai parlé plus tôt qui s'appliquent autant au règlement du 1^{er} cycle qu'aux règlements des deuxième et troisième cycles. Le Sénat académique avait énoncé trois commentaires touchant particulièrement le règlement des deuxième et troisième cycles. Le premier commentaire portait sur la note Insuccès. Tout de suite, il n'existe pas véritablement de moyen d'indiquer au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant qu'une note fut obtenue pour cause de fraude. Dans le cas d'un cours avec une note qui va de Succès à Insuccès, il n'y a pas d'autres recours que de donner l'insuccès en tant que tel. Donc, cette règle est la même que pour les cours qui ont des notes de A à E, c'est-à-dire que l'on indique tout simplement au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant, dans le cas d'une fraude, un échec sans que l'échec soit qualifié. L'Université n'a pas de règle pour des échecs qualifiés.

Deuxièmement, il y avait le cas de fraude dans le cas d'une thèse. Le projet de règlement prévoit maintenant que la professeure ou le professeur peut agir sans attendre l'intervention du jury de thèse. Ce pouvoir est aussi donné au codirecteur de thèse. Et enfin, le troisième commentaire portait sur la défense de la décision du jury par la directrice ou le directeur de la thèse. Le projet de règlement prévoit maintenant que la défense de la décision du jury se fasse par la directrice ou le directeur de la thèse ou par la présidente ou le président du jury. Ceci permet que la personne qui a découvert la fraude en fasse véritablement la défense.

O. Snow : J'ai le même commentaire pour le règlement 28.12.3 que j'avais pour l'antérieur. À la page 139 du rapport, le paragraphe qui débute à la fin de la page est le même paragraphe qui se trouve dans les deux règlements. Je propose le même changement pour les mêmes motifs.

Amendement**R : 25-SAC-110826**

Odette Snow, appuyée par Lise Dubois, propose :

« Que, aux pages 139 et 140, le deuxième paragraphe se lise comme suit : Dans des circonstances non prévues au présent règlement, les règles et la procédure qui y sont exposées s'appliquent avec les modifications qui s'imposent, par exemple, dans le cas où le manquement présumé de l'étudiante ou de l'étudiant au présent règlement est découvert après l'obtention de son diplôme de l'Université. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

Registraire : J'aimerais dire que la correction que j'ai fait faire au premier règlement s'applique également au deuxième, soit la transposition de registraire à la page 138.

Chetouane : On dit que l'Université de Moncton interdit à ses étudiantes et à ses étudiants de tricher, de plagier ou de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle. Plus tard, dans les définitions, on parle seulement de plagiat alors que l'on a diversifié un peu les synonymes. Il n'y a pas de définition de tricherie si on l'a mentionné avant et l'article porte sur la fraude. Est-ce plus sage de parler seulement de fraude, car la fraude inclut le plagiat, la tricherie et tout. Ça peut prêter à confusion pour les gens qui ne sont pas spécialistes de la langue de Molière. Doit-on nettoyer tout ça?

11.5 **Modifications au règlement sur la fraude (28.12.3) (suite)**

Robert L. LeBlanc : Nous avons tout simplement maintenu le vocabulaire qui avait été utilisé dans l'ancien règlement. La fraude est un terme générique qui inclut comme vous le dites la malhonnêteté intellectuelle et la tricherie. On a tout simplement reproduit un vocabulaire qui existait déjà, mais on a regroupé le tout sous le vocable fraude parce qu'il s'agit dans tous les cas de fraude universitaire.

Président d'assemblée : Donc, si je comprends bien, on ne s'est pas vraiment penché sur cette question.

Chetouane : Ça ne répond pas à ma question. Je suis d'accord à ce que le terme fraude soit un terme générique, c'est ça que je disais tout à l'heure. C'est pour ça que je dis dans le corps de tous les textes, pourquoi se restreindre seulement au terme fraude?

Président d'assemblée : Avez-vous une proposition à faire?

Amendement

P : 26-SAC-110826

Fatah Chetouane propose :

« Que, dans tout le texte du règlement universitaire, l'on parle seulement de fraude. »

Cette proposition n'a pas reçu d'appui.

Vote sur R24 (amendée)	unanime	ADOPTÉE
------------------------	---------	---------

Secrétaire générale : J'ai deux points. Le premier est, et le sénateur Boucher se joint certainement à moi, de remercier maître LeBlanc et le registraire d'avoir beaucoup travaillé sur ce dossier. Cela fait au moins deux ans et demi que le dossier est sur la table et je pense qu'il y a eu là un gros travail d'accompli, alors merci.

La deuxième chose que j'aimerais dire, c'est que nous avons un règlement qui pourrait s'appliquer dès aujourd'hui. Si c'est le vœu du Sénat académique, il faudrait le prévoir, car ce règlement va seulement paraître dans les répertoires l'année prochaine. Si vous voulez qu'il soit mis en vigueur immédiatement, il faudrait le prévoir par proposition.

Président d'assemblée : Éclairez-moi. Vous dites que normalement ceci irait juste à l'an prochain? Il faut une proposition?

Secrétaire générale : C'est ce qui arrive avec des règlements qui sont adoptés ou des programmes qui sont adoptés au courant de l'année. Le seul temps qu'ils sont mis en vigueur c'est en septembre suivant lorsque les répertoires sont disponibles pour les étudiantes et les étudiants. C'est la façon d'aviser les étudiantes et les étudiants que les règlements existent. À ce moment-ci, les étudiantes et les étudiants ne sont pas au courant de la démarche et ne connaissent pas le règlement. Si on veut le mettre en vigueur, il va falloir le faire soit par le biais du site Internet ou autre moyen. Alors il y a une démarche à faire.

Blain : Je propose que le règlement soit mis en vigueur immédiatement même si les répertoires sont imprimés. Il y a toujours le site Web de l'Université et il n'est pas trop tard pour que les doyennes et les doyens envoient ce règlement par courriel aux professeures et aux professeurs pour qu'elles et ils puissent l'inclure dans leur plan de cours.

R : 27-SAC-110826

Sylvie Blain, appuyée par Lise Dubois, propose :

« Que les règlements sur la fraude soient mis en vigueur à la session d'automne 2011. »

11.5 **Modifications au règlement sur la fraude (28.12.3) (suite)**

Recteur et vice-chancelier : Je voyais que le registraire semblait être préoccupé. Je pense qu'il hésitait à prendre la parole. Je pouvais voir par sa réaction physique. J'aimerais savoir si cela pose un problème technique quelconque qui ferait en sorte que l'on devrait être mis au courant avant de passer au vote.

Registraire : Non, en réalité, la chose qui me venait à l'esprit c'est qu'il y a une certaine démarche administrative qui doit être mise en place pour que les règlements entrent en vigueur. Je pense au fait que le nouveau règlement implique beaucoup plus le registraire maintenant qu'anciennement et que ça implique des politiques administratives pour la mise en œuvre, soit de la gestion de documents qui seront déposés au dossier des étudiantes et des étudiants. Il y aura des éléments de la Politique de confidentialité qui seront peut-être à modifier. Ceci veut dire qu'il faudra précipiter certaines politiques de mise en œuvre administratives. Normalement, les règlements entrent en vigueur lorsqu'ils sont publiés dans le répertoire, c'est la pratique courante. Dans ce cas-ci, en raison de la nature du règlement que l'on vient d'adopter, je ne vois pas de vice de procédure important dans le sens que l'étudiante ou l'étudiant est soumis à un droit qui est assimilé au droit d'avant. On ne change pas fondamentalement le contexte dans lequel elle ou il a contracté son entrée à l'Université. Il n'y a pas de problème pour ce qui est de ce côté-là. C'est simplement la mise en œuvre administrative qui me faisait fourmiller.

Président d'assemblée : D'accord. Si cette proposition est adoptée, ceci ne s'appliquerait pas à des travaux en cours. Est-ce bien votre interprétation?

Robert L. LeBlanc : Je supposerais que non. Je penserais qu'elle s'applique à partir de ce jour par rapport à des cas qui n'ont pas déjà été soulevés.

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais savoir comment on découpe les trimestres universitaires officiellement. Quand commence la prochaine session? Elle commence le 5 septembre. Alors, il me semble logique de faire coïncider la mise en vigueur de ce règlement avec la prochaine session universitaire. Si c'est aujourd'hui et que l'on est dans une session d'été, ceci pourrait peut-être poser un problème. Je ne sais pas comment définir la date.

Dako : Je trouve que c'est important d'envoyer une information assez claire aux étudiantes et aux étudiants pour qu'elles et ils soient suffisamment informés pour ne pas créer des problèmes de parcours. Je ne sais pas pourquoi on veut faire ça dans la précipitation. On a pris la décision et on peut l'appliquer, mais il n'y a pas d'urgence actuellement pour qu'on puisse le faire de cette façon. Je suis d'accord pour que cela s'applique maintenant, mais je trouve que c'est peut-être un peu dangereux.

Blain : On peut informer les étudiantes et les étudiants lors des journées d'accueil, mais si cela pose des problèmes administratifs comme le registraire le soulevait, je suis prête à retirer ma proposition. On peut retarder au mois de janvier.

Président d'assemblée : Je ne crois pas que le registraire a nécessairement dit ça. Il a juste levé les sourcils un peu.

Registraire : J'ai vu ma charge de travail, c'est tout.

Amendement

R : 28-SAC-110826

Pierre-Henri Marquis, appuyé par Odette Snow, propose :

« Que l'on ajoute : à condition que la communauté étudiante en soit clairement informée. »

Vote sur R28	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Vote sur R27 (amendée)	unanime	ADOPTÉE
------------------------	---------	---------

11.6 Nouveau règlement sur les étudiantes et les étudiants réservistes (10.11)**R : 29-SAC-110826**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du règlement 10.11 portant sur les étudiantes et les étudiants réservistes et que l'entrée en vigueur dudit règlement soit effective immédiatement. »

Registraire : À la page 143, on vous propose un règlement qui est le résultat d'une requête du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui vise à protéger les Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises qui sont appelés en service militaire. On nous demande d'ajouter au règlement universitaire le maintien du statut étudiant pendant le service militaire ainsi que le droit de réintégrer le programme d'études à la fin dudit service. Le projet de règlement contient un certain nombre d'éléments que je vais résumer très rapidement. Premièrement, il comprend une déclaration générale sur l'intention de l'Université, déclaration qui peut être utile ensuite pour l'interprétation du règlement. Il contient aussi un élément sur le droit de l'étudiante ou de l'étudiant militaire réserviste d'obtenir un congé pour service militaire sans perdre son statut étudiant lorsqu'elle ou il est appelé en service militaire. Le congé est normalement octroyé sur présentation d'un préavis de quatre semaines; ce préavis devant être accompagné d'une lettre signée de la commandante ou du commandant de l'étudiante ou de l'étudiant en question. Notons que le délai est celui qui est recommandé par la Politique relative au congé pour service militaire des réservistes du ministère de la Défense nationale.

Le règlement contient aussi une dispense du préavis de quatre semaines lorsque l'étudiante ou l'étudiant est appelé d'urgence en service militaire, mais avec l'obligation de signifier son départ en service militaire dès que possible. Il y a aussi des dispositions administratives pour la gestion du retrait et de la réintégration d'un cours. Si le retrait survient après la date limite d'abandon sans mention, les lettres RA apparaissent au dossier. RA veut dire un retrait octroyé par la doyenne ou le doyen pour une raison exceptionnelle et indépendante de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant. La décision quant à la réintégration d'un cours revient à la doyenne ou au doyen qui la prend en consultation avec la directrice ou le directeur de l'école ou du département. Tel que mentionné dans la lettre à la page 143, ce règlement, si adopté par le Sénat académique, sera flanqué de modifications aux conditions financières de l'Université et à la Politique sur le logement afin d'assurer que l'étudiante ou l'étudiant puisse reporter ses droits de scolarité et maintenir sa priorité sur son logement lors de la réintégration.

L'appel en service militaire peut venir de différentes choses. Il y a les cas de conflits militaires, mais il faut aussi se rappeler que la plupart du temps, les réservistes canadiens sont appelés en service pour venir en aide à la population canadienne qui est touchée par une catastrophe ou souvent même dans des cas de recherche de personnes disparues. On peut penser à la tempête du verglas de 1998 ou au blizzard de Toronto de 1999. Dans de tels cas, les étudiantes et les étudiants peuvent être appelés en service sans préavis pour une durée qui peut être plus ou moins longue. Évidemment, le règlement qui est proposé vise surtout un service militaire qui serait suffisamment long pour qu'il ait un impact sur les études. Dans les cas où les étudiantes et les étudiants seraient appelés en service pour une semaine ou deux, soit une absence relativement courte, ceci pourra se gérer en soi avec la professeure, le professeur ou les responsables. Dans d'autres cas où il va y avoir un service militaire plus long et un impact sur la capacité de pouvoir terminer le cours ou terminer la session, c'est là que le règlement intervient pour que l'étudiante ou l'étudiant ne soit pas pénalisé dans ses études par le fait qu'il est appelé en service militaire.

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

11.7 Résolutions transmises à titre d'information

Secrétaire générale : À la suite de la reconfiguration des programmes en sociologie, il est prévu que certains cours seront créés et certains cours seront abolis. À la page 146, vous trouverez dans la première résolution la liste de treize cours en sociologie qui ont été créés. Vous avez dans la deuxième résolution quinze cours en sociologie qui ont été abolis. Au point 5.3 vous avez les modifications qui sont prévues à la discipline ayant le sigle SOCI et bien sûr à la banque de cours de formation générale ayant également le sigle SOCI.

12. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2013-2016

Voir le Document E, p. 1-2

R : 30-SAC-110826

Patricia Cormier, appuyée par Pierre-Henri Marquis, propose :

« Que le Sénat académique adopte les calendriers universitaires 2013-2016 tels qu'ils ont été modifiés. ».

Registraire : Je peux vous dire qu'il est de pratique, à l'Université de Moncton, d'adopter le calendrier universitaire plusieurs années à l'avance. Le Sénat académique a édicté des directives de préparation du calendrier universitaire. Le calendrier qui vous est soumis est conforme aux directives et comme vous pouvez le constater, il n'y a pas énormément de marges de manœuvre dans la préparation du calendrier. À partir du moment où l'on tient compte des dates et des échéances prévues par le règlement, soit la date du début de la session, de la fin de la session, du nombre d'heures de cours qu'il doit y avoir dans une session, des congés, de la période d'examens, honnêtement, il ne reste plus beaucoup de décisions à prendre. Ce calendrier a été préparé en connaissance de cause. Ce que vous avez devant vos yeux est un format de calendrier qui est différent. Techniquelement, le Sénat académique ne vote pas sur le format, mais sur le contenu du calendrier. On vous présente ce nouveau format en même temps parce qu'on le trouvait un peu plus convivial. Il se prête beaucoup mieux à une présentation sur le site Web. Il permet aussi de voir en une seule page plusieurs années à la fois, ce qui pourrait indirectement réduire le nombre de pages dans le Répertoire.

Une chose que je dois mentionner, c'est qu'il y a une correction à faire. À l'année 2013, à la session d'automne, il y a trois dates où l'on se réfère au 9 septembre. On devrait lire le 16 septembre à ces trois dates.

Blain : Habituellement, il y a une reprise du cours du congé de l'Action de grâce. Je ne la vois pas dans la liste.

Registraire : La reprise du cours pour le congé de l'Action de grâce est une option. On l'utilise là où, selon l'agencement des dates, il y aurait certains cours où il y aurait trop de manquements dû au congé de l'Action de grâce. Si, par exemple, on perdait trop de lundis durant une session, on pourrait avoir une reprise. Selon nos calculs, il n'est pas nécessaire d'utiliser la reprise du congé de l'Action de grâce dans les prochaines années parce que le nombre de lundis à l'horaire est comparable au nombre des autres jours de la semaine. On ne perd pas plus de lundis que l'on perd d'autres jours de la semaine.

Blain : Le 11 novembre arrive un lundi. À ce moment-là, on manquerait deux lundis.

Registraire : Il peut arriver que l'on perde un lundi, mais perdre un seul lundi n'est pas suffisant pour avoir une reprise.

G. LeBlanc : Pour ce qui est du congé à la mi-session 2016-2017, je me rappelle, il y a quelques années, au Sénat académique, certains membres voulaient que cela coïncide avec la semaine de relâche dans les écoles secondaires. Je sais qu'il y a d'autres considérations, mais je me rappelle que l'on avait discuté de ceci au Sénat académique. On voulait faire coïncider la semaine de relâche de mars avec celle des écoles.

Registraire : Techniquelement, ce n'est pas dans les directives de rédaction du calendrier. Honnêtement, je ne l'ai pas considéré. Je ne sais pas si l'on connaît à l'avance les dates officielles du congé scolaire pour les quatre prochaines années. Je comprends votre intervention.

Président d'assemblée : Vous voudriez que l'on fasse une recherche là-dessus?

G. LeBlanc : Non, c'est un commentaire. Je me rappelle que, lors d'un débat, les parents voulaient être avec leurs enfants pendant cette semaine. D'habitude, c'est la première semaine du mois de mars.

12. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2013-2016 (suite)

Blain : Le 11 novembre 2013 est un lundi. Donc, il y aurait deux lundis de congé à l'automne 2013. Ceci me préoccupe. Si les étudiantes et les étudiants manquent deux lundis et que la session se termine un vendredi, et si la dernière journée de cours était un autre lundi, il y aurait reprise d'au moins un des deux lundis. D'après mes calculs, les cours du lundi n'auront que dix séances au lieu de douze.

Registraire : Je suis prêt à revoir mes calculs. En effet, à partir de la douzième séance, on aurait normalement fait une reprise. Je ne suis pas capable de vous répondre immédiatement. Il faudrait que je refasse le calcul.

Président d'assemblée : Est-ce que cela nous empêche de prendre une décision aujourd'hui?

Blain : Je vais voter contre, car je trouve que cela pose un problème important pour la formation.

Président d'assemblée : Avons-nous besoin d'adopter cela aujourd'hui?

Registraire : Ce n'est pas nécessaire, mais ce que l'on pourrait faire, c'est revenir en après-midi. Pouvons-nous reporter le point plus loin à l'ordre du jour. J'aurai le temps de refaire le calcul et revenir.

Président d'assemblée : C'est une possibilité. Je vais voir s'il y en a d'autres. Il y a le point que le sénateur G. LeBlanc a soulevé. Y a-t-il d'autres préoccupations?

P.-A. Chiasson : C'est une question qui découle de celle de la sénatrice Blain. Je me demande si l'on a une politique générale par rapport à ceci. Si c'est le cas, est-ce que l'on pourrait nous la lire ou nous en faire part?

Président d'assemblée : Le document sera disponible.

Dîner de 12 h 25 à 13 h 15.

Registraire : J'ai retracé ma faute. J'avais considéré le premier lundi de la journée d'étude dans mon calcul du nombre de lundis. Il y en a bel et bien dix. Ceci veut dire que, à la ligne qui s'appelle « Reprise du cours du congé de l'Action de grâce », il faudra ajouter 7 décembre; les journées d'étude préparatoires aux examens deviennent les 8 et 9 décembre et la session d'examens passe du 10 au 21 décembre 2013. Toutes les autres années sont correctes.

Par ailleurs, on avait invoqué la question de la politique. Vous avez à vos places un document intitulé « Principes directeurs pour la préparation du calendrier universitaire ». Ce document fut adopté au Sénat académique en 2003. J'aimerais porter à votre attention que l'on y mentionne la date du congé du mois de mars comme débutant le premier lundi du mois de mars. Il y a une politique qui détermine quand le congé commence.

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

13. PROGRAMME D'APPUI À LA RÉUSSITE

Invitée : Carole Essiembre

VRER : Comme vous le savez, il y a déjà un certain temps que nous avons, à l'Université de Moncton, un programme d'appui à la réussite des études. C'est un programme qui est très actif. C'est un programme qui, aux dires des étudiantes et des étudiants, est très apprécié. Ce programme a plusieurs objectifs. Il propose à l'étudiante ou à l'étudiant un environnement propice à la réussite des études. Nous avons connu du succès. Des sommes d'argent importantes ont été investies dans ce programme de la part des gouvernements. Je dois avouer que la province a été assez généreuse comme l'a été le programme LOE. Pour vous faire un résumé de ce qui se passe, nous accueillons la coordonnatrice du programme, madame Carole Essiembre, qui a certainement de belles choses dire.

13. PROGRAMME D'APPUI À LA RÉUSSITE (suite)

Carole Essiembre : C'est avec plaisir que je viens partager avec vous quelques faits saillants du Programme d'appui à la réussite des études. J'aimerais faire un bref rappel du contexte du programme en fonction des cinq domaines d'action et conclure sur nos perspectives d'avenir. Le programme a débuté modestement en 2006 en faisant des études sur les besoins des étudiantes et des étudiants et en examinant les meilleures pratiques qui existaient ailleurs. Nous avons consulté toutes les instances universitaires pour déterminer les besoins et, à la lumière de tout ça, nous avons élaboré un plan triennal d'appui à la réussite des études. Depuis 2007, ce plan est révisé annuellement. Il fait partie d'un plus gros plan, soit le Plan triennal de recrutement et de rétention.

Le programme vise à fournir l'encadrement et l'accompagnement nécessaires afin que nos étudiantes et nos étudiants puissent compléter avec succès leur programme d'études. L'étudiante ou l'étudiant doit se responsabiliser face à sa démarche. Toutefois, nous avons une responsabilité envers le corps étudiant de lui fournir les outils nécessaires pour qu'il puisse réussir. C'est dans ce contexte que l'on a élaboré cinq domaines d'action. Notre premier concerne la culture de la réussite. On dit que la réussite étudiante est l'affaire de tout le monde. Alors, comment mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire envers cette réussite? On le fait à l'aide de rencontres d'information, de rencontres avec les différentes instances pour identifier les besoins, de séances de formation, d'un site Internet réseau qui présente différentes initiatives et l'organisation d'un colloque annuel. Je vous fais grâce de la liste des cinq colloques depuis 2007. Les trois derniers colloques ont été organisés en collaboration avec le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) qui devient un partenaire important. Ce partenariat nous permet de rejoindre tout le monde.

Le deuxième volet est la préparation aux études universitaires. On adhère au principe que la réussite étudiante commence avant l'arrivée des étudiantes et des étudiants à l'Université jusqu'à ce qu'elles ou ils obtiennent un diplôme. On établit des collaborations pour organiser des ateliers, des conférences, différents kiosques dans les écoles, des activités de sensibilisation auprès des parents, mais aussi, au Campus d'Edmundston, on offre un cours préparatoire aux études universitaires en collaboration avec le district scolaire. Ce cours a été repris et adapté au Campus de Shippagan. Il sera offert dans la péninsule acadienne. Cette année, on va explorer la possibilité de l'offrir dans la région du Sud-Est. Ce sont des partenariats que nous établirons avec le milieu scolaire pour satisfaire davantage aux besoins.

De plus, on fait d'autres études de besoins pour les étudiantes et les étudiants qui s'en viennent. On cerne leurs préoccupations et leurs inquiétudes. On cherche à savoir ce qui pourrait faciliter la transition. En ce moment, on évalue un programme de transition où pendant l'été, l'étudiante ou l'étudiant pourrait lire certaines rubriques afin de faciliter sa rentrée à l'Université. Aussi, on collabore avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick à préparer des demandes de financement. Il s'agit de projets réseau, donc il y a un comité qui regroupe à la fois des gens du secteur des services, de l'académique et du bureau du recrutement. Ces projets visent le recrutement et la rétention à la suite des recherches de la Fondation canadienne des bourses du millénaire. On touche particulièrement aux groupes sous-représentés aux études universitaires comme des étudiantes et des étudiants qui ont un handicap ou un trouble d'apprentissage. Nous sommes passés d'une quinzaine d'étudiantes et d'étudiants en 2003 à environ une centaine cette année juste au Campus de Moncton. On note définitivement une croissance. Alors, il y a des mesures qui ont été mises en place grâce à l'aide de la province.

Un autre volet du programme vise à examiner les besoins des étudiantes et des étudiants à faible revenu qui sont issus de familles à faible revenu. Elles et ils composent environ un cinquième de notre population. Nous suivons les normes nationales pour qu'elles et ils reçoivent une bourse d'aide pour famille à faible revenu basé sur le revenu des parents et le nombre de personnes dans la famille.

Aussi, on pense aux étudiantes et aux étudiants de la première génération, c'est-à-dire celles et ceux dont les parents ne sont pas allés au collège ou à l'université. Nous en avons un bon nombre et ce sont souvent des étudiantes ou des étudiants à risque d'abandonner. Ils n'ont pas de modèle ou de point de référence. Aussi, on porte une attention sur le dossier du recrutement des jeunes garçons. On aimerait en recruter davantage et on note que plusieurs viennent de milieux ruraux. C'est assez intimidant lorsqu'ils arrivent dans un

13. PROGRAMME D'APPUI À LA RÉUSSITE (suite)

milieu urbain, surtout la première session. Alors, comment y arrive-t-on? Bien sûr, on parle de l'intégration à la vie universitaire de ces étudiantes et de ces étudiants. Un des projets majeurs, c'est le programme de mentorat étudiant dont vous avez sans doute déjà entendu parler. Chaque nouvelle étudiante ou nouvel étudiant inscrit dans un programme de premier cycle est automatiquement jumelé à une étudiante ou à un étudiant mentor de sa faculté. Si c'est une étudiante ou un étudiant de deuxième année ou plus, cette étudiante ou cet étudiant est recruté et sélectionné. Il passe à travers un processus de sélection. Il est formé. Il est encadré pendant toute l'année aussi. C'est un programme que nous avons dans les trois campus. Habituellement, un mentor peut encadrer 30 à 35 étudiantes ou étudiants. Les mentors reçoivent aussi beaucoup de questions non seulement au sujet de l'intégration à la vie sociale, mais également à la vie académique des facultés. Nous avons des personnes ressources comme une vice-doyenne ou un vice-doyen, une adjointe ou une secrétaire administrative qui fait le pont avec les étudiantes et les étudiants mentors. En 2007, ceci a été voté *Initiative de l'année*. Juste pour vous donner un aperçu, au Campus d'Edmundston, en première année, on avait neuf mentors qui ont accompagné 167 étudiantes et étudiants. Au Campus de Moncton, 36 mentors ont accompagné 956 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants. Ce n'est pas seulement des étudiantes et des étudiants en première année. Au Campus de Shippagan, en éducation, en science infirmière et au DSS, il y a trois mentors pour 106 étudiantes et étudiants. Pour les autres disciplines, il y a un agent d'information qui communique avec elles et eux. Il y a aussi le projet *Comment ça va?* Ce projet est divisé en trois parties, donc trois moments différents pendant l'année où les mentors vont faire des appels. Au Campus de Shippagan, ils ont repris cet outil et ils en ont fait un outil de profil individuel de réussite des étudiantes et des étudiants pour dépister celles et ceux qui seraient à risque. La version électronique sera mise en opération cette année. Bien sûr, on continue de bonifier les différentes ressources dans les services de santé, de psychologie, et à offrir des ateliers.

Le quatrième volet est l'intégration académique. Il est très important pour nous. Avant, on donnait des ateliers sur les différentes méthodes d'études. Qu'est-ce que l'on fait différemment? En bonifiant des ressources, par exemple, en orientation, on est capable d'offrir des ateliers dans des cours obligatoires de première année. L'année dernière, il y a 821 étudiantes et étudiants de première année qui ont suivi des ateliers obligatoires dans leurs cours de première année. Ce format, grâce aux nouveaux cours Initiation au travail intellectuel et universitaire, va devenir obligatoire. Le cours est médiatisé et lorsque la reconfiguration des programmes sera terminée, ils pourront l'offrir. Beaucoup de nos étudiantes et de nos étudiants avaient de la difficulté à mettre en application ce qu'elles et ils avaient vu en atelier. De ceci est venue l'idée de mettre sur pied un service de coach à l'apprentissage. C'est de l'aide individuelle ou en petits groupes sur des aspects très pratiques de la formation au niveau des méthodes d'études. C'est un service dont le nombre de consultations a doublé. Il a commencé en 2008 avec 61 étudiantes et étudiants et l'année dernière, on était rendu à 128. Il y a aussi le tutorat. On offre, dans les trois campus, des tutorats dans 170 cours. Les tutorats dans les cours sont choisis par les facultés et les tutrices ou les tuteurs sont également choisis par les professeures et les professeurs ou les responsables des centres d'aide. En tout, dans les trois campus, il y a douze centres d'aide sans compter le carrefour d'apprentissage au Campus de Shippagan. Il y a également des espaces d'apprentissage qui ont été créés au Campus d'Edmundston et une rénovation de la Bibliothèque Champlain est en cours. Là aussi, les tutrices et les tuteurs sont recrutés, formés et encadrés. On peut aussi penser au Centre d'aide à la rédaction universitaire qui est offert à la Bibliothèque Champlain. Lorsque l'on a commencé à l'automne 2006, on avait 21 cours et il y a eu environ 1064 contacts étudiants. À l'hiver 2011, au Campus de Moncton, on avait 72 cours, 72 tutrices ou tuteurs et 4738 contacts étudiants. On voit qu'il y a eu une croissance importante qui semble se maintenir.

Le dernier volet touche la recherche institutionnelle relative à la réussite étudiante. Nous sommes responsables de compiler les données institutionnelles sur la rétention et de faire une évaluation continue de l'incidence et des stratégies mises en place. Voici des faits saillants. En examinant le graphique, en 2005, on note que le taux global de rétention pour l'Université de Moncton est 86,5 % pour tous les cycles d'études confondus. L'an dernier, il a augmenté à 88,9 %. De plus, on voit que pour la deuxième année ou plus, on est passé de 89,3 % à 91,1 %. Alors, une fois qu'on les recrute après la première année, on semble pouvoir de plus en plus les retenir. En première année, on voit cependant des fluctuations. On est passé de 77 % à 81 %. Parmi tous les taux que l'on voit, c'est quand même des taux records. Quand je recule jusqu'à peu près 10 ou 12 ans en arrière, on voit une tendance à la hausse par rapport à nos taux de rétention.

13. PROGRAMME D'APPUI À LA RÉUSSITE (suite)

On fait des petits questionnaires maison en ligne pour évaluer nos programmes de mentorat et de tutorat. L'an dernier, au Campus de Moncton, il y avait 35 mentors et 370 étudiantes et étudiants qui ont répondu au questionnaire en ligne. On note les taux de satisfaction sur une échelle de 1 à 5 où 1 égale « pas du tout » et 5 égale « beaucoup, énormément ». On voit des scores au-dessus de 4. De plus, dans les évaluations, on reçoit des commentaires. Voici quelques passages : 1) « Le programme de mentorat m'a aidé énormément dans mes moments les plus difficiles quand j'étais perdu ou que je ne savais pas quoi faire »; 2) « Le fait d'avoir quelqu'un qui s'y connaît en matière universitaire, c'était très rassurant »; 3) « Je pense que c'est un programme qui permet d'aider beaucoup les jeunes qui sont perdus ou stressés pendant leur année surtout ceux qui font leur première session »; 4) « Ce programme aide l'étudiant à avoir plus confiance, se sentir mieux tout en sachant qu'il y a quelqu'un qui est là ». Et c'est aussi profitable pour nos mentors. Voici le commentaire d'un mentor : « C'est une expérience extraordinaire qui m'a permis de faire une différence dans ma faculté, de développer mes compétences, de rencontrer de nouvelles personnes. Je recommencerais l'expérience n'importe quand ». Alors, c'est très profitable pour eux. Pour le tutorat, on a aussi des questionnaires sur la satisfaction. Les scores sont assez élevés, dans les 4 et plus, que ce soit satisfaction face à l'expérience de tutorat, de mieux comprendre le contenu du cours, de mieux réussir le cours et l'importance qu'ils attribuent au tutorat. Ce sont bien sûr des perceptions. Je n'ai pas les corrélations entre les moyennes, mais ce sont des perceptions. Voici quelques commentaires : 1) « C'est certes l'un des services les plus importants au Campus. Le tuteur du cours a très bien expliqué les programmes du cours, je lui donne un gros coup de main pour m'avoir aidé à réussir mon examen »; 2) « Dans son ensemble, ce programme est très très pertinent. Je n'aurais jamais pensé que cela pouvait répondre à une demande aussi importante. Les étudiantes et les étudiants sont extrêmement reconnaissants que ces services leur soient offerts; ils nous écrivent à moi et mon tuteur pour nous remercier de l'aide apportée avant les examens. C'est vraiment génial comme aide aux professeures et aux professeurs qui ont de gros groupes d'étudiantes et d'étudiants ».

Enfin, l'année dernière, on a fait l'objet d'une évaluation externe dans le cadre de livraison des Services aux étudiantes et aux étudiants et nous sommes très satisfaits des commentaires des évaluateurs. Ils ont indiqué que c'est la première fois qu'ils observent un programme aussi cohérent et centré sur la réussite étudiante. Les évaluateurs se disent impressionnés par l'adhésion institutionnelle qu'il a connue et par son efficacité; ils le perçoivent comme ayant le potentiel de constituer la marque de commerce de l'Université de Moncton, un atout important pour le recrutement des clientèles et le projet phare de l'Université.

Une des forces du programme, c'est le partenariat que nous avons entre les services, le secteur académique et l'appui de la direction. Cela a été un projet rassembleur et mobilisateur. Il faut dire que tout n'est pas acquis et tout n'est pas terminé. Au contraire, on a beaucoup d'autres défis. Il faut continuer à noter le travail avec les étudiantes et les étudiants qui ont un handicap. Il faut soutenir les groupes sous-représentés qui sont à risque d'échec. On a un partenariat avec les Services aux étudiantes et aux étudiants pour faire une étude qui sera présentée aux instances concernées. Elle portera sur les défis des étudiantes et des étudiants en probation. De plus, nous voulons mieux communiquer notre programme. Plusieurs le connaissent, mais d'autres ne le connaissent pas. Il faut continuer à travailler. Il faut aussi trouver de nouveaux outils technologiques pour la prestation de certains services. Il faut penser offrir certains services en ligne. Il y a Facebook que l'on est en train d'explorer. Il y a le travail du carrefour d'apprentissage au Campus de Moncton et le financement. Un des financements majeurs du programme est Patrimoine canadien. Il vient à échéance en 2013. Enfin, on se réjouit du fait que le programme est au bureau de la nouvelle vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales, mais aussi avec le bureau du sénateur Boucher pour examiner les collaborations possibles afin de maintenir le lien entre l'académique et les services de sorte que l'on puisse répondre aux besoins.

P.-H. Marquis : Vous avez présenté quelques statistiques sur le taux de rétention. Pour les étudiantes et les étudiants qui changent de programme, est-ce qu'elles et ils sont pris en compte? Est-ce qu'elles et ils sont comptabilisés comme des étudiantes et des étudiants retenus? Aussi, vous avez fait des démarches au niveau du secondaire. À mon époque, quand j'ai commencé l'Université, j'ai eu l'impression de découvrir des tonnes de domaines. C'est quelque chose qui m'a motivé à changer de programme. Je crois qu'il serait peut-être une bonne chose, surtout pour les arts et les sciences sociales, d'essayer d'avoir une plus

13. PROGRAMME D'APPUI À LA RÉUSSITE (suite)

grande diversité et d'encourager les gens d'aller dans des cours de nature différente déjà au secondaire pour que les gens aient une idée de ce qu'elles et ils veulent faire à l'Université.

Carole Essiembre : Pour répondre à votre première question au sujet des étudiantes et des étudiants qui changent de programme, elles et ils sont considérés comme étant retenus à l'Université parce qu'elles et ils sont toujours présents. Elles et ils font partie de nos taux de rétention. C'est la même chose pour les étudiantes et les étudiants qui transfèrent de campus. On les compte comme étant encore à l'Université.

Par rapport à l'information dans les écoles secondaires et les domaines d'études, on a fait un groupe de discussion avec les groupes sous-représentés qui sont à l'Université. Il s'agit d'un des éléments qui étaient ressortis comme étant un besoin et que l'on veut adresser.

Chetouane : Je voudrais remercier madame Essiembre pour le travail magnifique. Il faut assurer la pérennité de cette initiative qui rend de bons avantages pour le milieu des études à l'Université. J'aimerais parler de la notion de l'éthique de la réussite parce que, tout à l'heure, l'on parlait des articles de fraude. Est-ce que vos mentors reçoivent une formation à l'éthique de la réussite ou bien à la réussite du mentorat pour ne pas tomber dans des situations de faire faire le devoir par quelqu'un d'autre ou des problèmes du même genre? Des fois on corrige des devoirs et l'on a l'impression de corriger cinq ou six fois la même copie. Et lorsque l'on pose la question à quelqu'un, il va nous dire qu'il a travaillé en groupe. Je pense qu'il faut saupoudrer tout avec de petites notions d'éthique, et ce, dans une atmosphère amiable et accueillante. Aussi, dans vos perspectives d'avenir comme l'utilisation de Facebook et autres, la même remarque par rapport à l'éthique s'applique parce que l'on voit toujours ces réseaux sociaux qui peuvent devenir des centres de bizutage. Enfin, pour terminer, en réaction au sénateur Marquis, je suis sensible à cette question, mais je n'irai pas jusqu'à influencer le choix des étudiantes et des étudiants à travers les groupes de mentorat, sinon, on va créer des potentiels. S'il y a des mentorats qui sont dans un domaine donné, ils vont avoir tendance à colorer tout l'environnement des mêmes notions qui sont imprégnées et après on va créer de la famine dans des secteurs et dans d'autres. Peut-être que les comités de visibilité qui se déplacent dans les écoles secondaires doivent faire ce travail.

Carole Essiembre : Dans la formation de nos mentors, l'éthique est adressée. Elle fait partie de leur formation. Également, elle fait partie de la formation que nous donnons à nos tutrices et à nos tuteurs. Elles et ils reçoivent deux heures de formation de base, de la formation avancée en plus de la formation générale que les professeures et les professeurs offrent. Vous avez tout à fait raison, il faut être très vigilant et cela fait partie de nos critères de sélection lorsque l'on fait du recrutement. Au niveau des domaines d'études, peut-être que je ne l'ai pas dit clairement, il s'agit d'offrir de l'information et non pas d'influencer. Il s'agit plutôt d'assurer l'accessibilité à cette information face aux autres domaines d'études.

Recteur et vice-chancelier : Je me réjouis de voir l'étendue de ce programme et son développement depuis quelques années. Je crois que c'était une très belle initiative d'exposer à la fois le programme et les résultats du programme. C'est très pertinent. Vous avez fait état de l'évaluation et des conclusions des deux évaluateurs. Effectivement, c'est très intéressant. Vous avez aussi présenté le taux de retour après la deuxième année qui se situe à 81% dans le cas de la première à la deuxième année et de 91% après la deuxième année. Ce sont des pourcentages qui font l'envie de nombreuses universités. Nous avons un taux de réussite qui est au-dessus de la moyenne régionale. Quand on regarde les universités du Nouveau-Brunswick, la moyenne de passage de la première à la deuxième année est environ 70 % ou 71% et nous sommes à 81%. Je sais que mon collègue à la Mount Allison University a une préoccupation. Leur taux de rétention de la première à la deuxième année est en deçà de 75%. Je crois qu'il serait intéressant dans la façon de présenter le programme et son succès si l'on pouvait avoir des mesures de comparaison. Si je mets mon chapeau de personne qui va souvent faire du démarchage pour avoir des ressources financières pour des projets comme ceux-là, il serait bien d'avoir des statistiques comme celles-là. Nos bailleurs de fonds verront que, effectivement, l'on a des résultats extraordinaires. Je vous encouragerais, au cours de l'année, de voir si l'on est capable d'aller chercher des statistiques fiables sur les deux échelles, celle du passage de la première à la deuxième année et celle des réadmissions après la deuxième année.

13. PROGRAMME D'APPUI À LA RÉUSSITE (suite)

P.-H. Marquis : Je ne crois pas que les gens qui changent de programme devraient être compris comme de simples retenues. Si une étudiante ou un étudiant passe d'une discipline complètement différente à une autre, cela lui donne des années financières de plus à faire. Ce sont des situations qui ne sont pas exactement pareilles. Je ne sais pas si, éventuellement, il serait possible de revoir les statistiques en fonction de ça.

Président d'assemblée : Merci. Donc c'est peut-être quelque chose que vous voudrez poursuivre avec madame Essiembre. Merci beaucoup encore une fois pour cette belle présentation.

14. COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Recteur et vice-chancelier : Depuis la dernière réunion du Sénat académique, il y a eu une réunion du comité le 16 juin dernier à Fredericton. C'est une réunion à laquelle je n'ai pas pu assister. C'est la première que je manque en trois ans. Le vice-recteur El-Jabi m'avait représenté à cette réunion. Il n'est pas ici pour faire le rapport, mais j'ai quand même l'ordre du jour qui compte trois points. Le premier point était une présentation du greffier du conseil exécutif qui est l'ancien sous-ministre de l'enseignement postsecondaire, soit Byron James. Il faisait une présentation assez générique sur le processus de renouvellement du gouvernement. C'est un processus qui a été annoncé à la suite de la dernière élection. Il a fait une présentation PowerPoint sur les différentes initiatives de revue du fonctionnement du gouvernement. Une chose que je voudrais mentionner par rapport à ceci, c'est qu'ils ont fait état de ça dans les médias parce qu'ils ont fait cette même présentation à divers groupes. Dans le processus, ils ont particulièrement ciblé un certain nombre de ministères. Notre Ministère n'est pas un de ceux-là. Je dirais qu'il n'y a pas énormément de choses qui nous concernaient directement dans cette présentation, sauf que l'on est toutes et tous au courant qu'il y a des défis. Le défi fiscal de la province est important. C'est constamment dans les médias. Je pense que cette opération est aussi une opération de sensibilisation auprès de la population sur les enjeux financiers de la Province. Ce processus devrait aboutir le 30 novembre prochain. Évidemment, c'est un peu la date magique du processus budgétaire du Nouveau-Brunswick.

Le deuxième point à l'ordre du jour portait sur une discussion de la part du sous-ministre du ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et du Travail, Marc Léger. Elle portait sur l'engagement du gouvernement de négocier avec les universités et les collèges un plan de financement quadriennal. En principe, il y a un engagement de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'annoncer un financement sur une période de quatre ans pour les universités plutôt que de le faire annuellement. Ceci permettra de faire une meilleure planification à moyen terme sur nos propres processus budgétaires, mais aussi par rapport à ce à quoi peuvent s'attendre les étudiantes et les étudiants en termes de droits de scolarité. C'est un processus qui avait été annoncé. Le gouvernement n'avait pas eu le temps de négocier avec les institutions pour leur premier budget provincial. Alors, les vice-recteurs aux finances des universités ont travaillé avec les gens du Ministère pour commencer à baliser les paramètres de ce à quoi pourrait ressembler une entente pluriannuelle. Les recteurs et les deux présidents des collèges devront se rencontrer au mois de septembre. Si vous me le permettez, monsieur le président d'assemblée, je demanderais au vice-recteur Richard Saillant de nous décrire le contexte de la discussion en cours chez les vice-recteurs. Avant même son arrivée en fonction, on l'envoyait à Fredericton. Je crois qu'il y est allé à quelques reprises, avec ses collègues, pour discuter de ce processus.

En terminant, il y a eu une présentation générale qui touchait l'initiative de l'engagement citoyen en matière d'apprentissage. Gino LeBlanc et Janet Thomas ont fait une présentation. Je ne pense pas que c'est une question qui touche directement les enjeux de ce qui nous intéresse. Voilà les questions qui ont été discutées le 16 juin dernier.

VRARH : Dans le cas du dossier qui nous intéresse, les vice-recteurs des trois universités anglophones et de l'Université de Moncton se sont rencontrés une fois au

14. COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

mois de juin et une fois au mois de juillet avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et du Travail. Il y avait aussi un représentant de la CESPM. Essentiellement, les travaux jusqu'à présent ont porté sur l'établissement d'un profil commun. Il s'agit d'établir d'un commun accord la façon de présenter les dépenses et les revenus des universités de manière relativement uniforme, soit d'avoir un portrait global qui compare des pommes avec des pommes. Cet exercice n'était pas anodin, car il y a énormément de différences d'une institution à l'autre dans les manières de présenter les différents postes budgétaires. Jusqu'à présent, aucune discussion ne portait sur des négociations ou des choses du genre. Le travail portait surtout sur l'établissement d'un portrait commun afin d'aller de l'avant. On veut examiner les tendances récentes afin de cerner les tendances projetables en matière d'évolution des coûts. Il y a eu de nombreuses discussions sur les différents postes budgétaires pour voir quelles étaient les hypothèses sous-jacentes à la progression de ces différentes dépenses. Je vous dirais que, pour l'instant, ce sont des discussions. Une autre rencontre aura lieu la semaine prochaine. Je vous dirais que ce sont des discussions qui ont été davantage des sessions informatives pour le Ministère. Le Ministère avait beaucoup de questions à savoir exactement ce qui se situait dessous chaque chiffre qui était présenté. Ceci nous a permis d'échanger, de manière profitable, sur les tendances des coûts et les principaux déterminants de l'évolution des coûts au sein des institutions postsecondaires particulièrement d'universités dans notre cas. On est arrivé, je pense, à faire un bilan qui nous est favorable en matière de bonne gestion des dépenses universitaires. Parfois, lorsque l'on passe dans une situation où l'on envisage l'austérité, comme c'est le cas à Fredericton, il y a du travail qui se fait au sein de la capitale pour arriver à identifier quelles sont les mesures d'efficacité, quelles sont les bonnes pratiques en matière de gestion pour réduire les coûts. Je vous dirais que, lorsque l'on a parlé des différentes mesures qui ont été mises en place au sein des différentes institutions, que ce soit les partenariats pour obtenir de meilleurs prix sur certains achats, que ce soit des exemples comme la téléphonie IP ou encore d'autres mesures qui visent à contenir les coûts, l'on se présente favorablement. Je pense que cela a été un exercice fort utile que de dialoguer de ces mesures. On continue le dialogue, mais à ce moment-ci, le rôle de ce comité est de venir en appui aux recteurs et présidents dans leurs discussions subséquentes sur l'entente de manière générale. Je vous dirais que, à présent, le ton est très bon. Il y a beaucoup d'écoute active afin de bien comprendre la dynamique des différentes institutions.

Chouinard : J'ai toujours eu l'impression que, étant donné que l'Université de Moncton est une université généraliste et étant donné son étendue, les coûts étaient moins concentrés que d'autres universités. Est-ce que vous constatez cela? Ou est-ce simplement des rumeurs que l'on entend?

Recteur et vice-chancelier : Je peux d'abord donner une réponse assez générale. Elle reflète un peu ce que vous décrivez comme étant la réalité. Effectivement, je crois qu'il y a maintenant quelques décennies que cet argument a été fait avec succès. La base de la formule de financement de notre université avec les autres universités, et particulièrement avec UNB, est la même base en quelque sorte. Il y a ce que l'on appelle un pourcentage sur une base historique. Ensuite, il y a un pourcentage de subventions qui est basé selon le poids relatif au nombre d'étudiantes et d'étudiants. En d'autres mots, si nous avons une augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants et que les autres avaient des augmentations plus fortes que nous, relativement parlant, on a une pondération plus faible. On pourrait même avoir une réduction de notre subvention. On n'a donc pas le même pourcentage des effectifs totaux. Depuis une décennie, cette formule ne nous a pas désavantagés. En fait, il y a eu quelques années où, quand on disait que l'augmentation aux universités était de 2 % ou de 3 %, on a eu des augmentations plus fortes que 3 % parce que notre part relative avait augmenté étant donné que nous, on avait eu des augmentations du nombre d'étudiantes et d'étudiants. L'élément additionnel par rapport à votre question est ce que l'on appelle la ligne « Université de langue française ». Quand la formule générique a été appliquée à l'ensemble, il y a ensuite une subvention qui vient se superposer à cette subvention. Elle est unique à l'Université de Moncton. Elle tient compte de notre mission généraliste. La concentration du nombre d'étudiantes et d'étudiants par programme est certainement plus faible que dans les universités anglophones. Nos coûts unitaires, en quelque sorte, sont plus élevés et donc il y a la ligne « Université de langue française » qui compte pour environ 5 M\$ sur une subvention totale de 70 M\$, soit 7 % à 8 %. C'est ça qui fait, à l'heure actuelle, la spécificité de la formule de financement de l'Université de Moncton.

14. COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

Évidemment, on a un certain nombre de programmes de financement qui sont plus ponctuels et qui tiennent compte du fait que nous sommes une université de la minorité. Madame Essiembre a parlé de Patrimoine canadien et LOE tout à l'heure. Il s'agit d'entente fédérale/provinciale. On reçoit, depuis cinq ou six ans à peu près 5 à 6 M\$ par année. Il y a le programme LOE et c'est la même chose pour le Consortium national de formation en santé. Donc ces deux programmes ajoutent à peu près 10 % à notre subvention de base. Ils sont des projets et des programmes qui sont spécifiques et qui ont des durées de vie. Ils ne sont pas à la base de notre financement.

Saillant : Si vous me le permettez, j'aimerais clarifier un point. L'observation que je voulais faire, c'est que la progression des coûts pour les différentes institutions est relativement comparable. Le commentaire ne portait pas sur la subvention existante, mais plutôt au niveau de l'évolution. Il semble y avoir une certaine uniformité au niveau des institutions en termes de pression des coûts.

Recteur et vice-chancelier : Les conversations sur le financement pluriannuel, je peux vous assurer que l'on pense que c'est quelque chose qui est de notoriété publique. Par exemple, on notera les coûts de la masse salariale professorale à l'Université. Quand on regarde cela de près avec eux et qu'on leur explique qu'il y a deux composantes, évidemment il y a les composantes des négociations et les augmentations qui sont consenties ou négociées, mais il y a toute l'évolution aussi dans les étapes, c'est alors qu'ils commencent à comprendre la structure des coûts. Et là où il y a peut-être une différence, c'est que dans une université comme la nôtre, la masse salariale représente 75 % de notre budget de fonctionnement. Si vous faites une comparaison avec nos universités sœurs, la masse salariale serait plus faible pour eux. Ceci leur donne un peu plus de marge de manœuvre pour d'autres initiatives dans l'université. Pourquoi est-ce aussi élevé pour nous? C'est simple. On a une gamme très importante de programmes; on a le meilleur ratio de professeures ou professeurs/étudiantes ou étudiants. Je crois que toutes les universités de l'Atlantique, à l'exception de la Dalhousie University en raison des professeures ou des professeurs de médecine qui a un effet sur le ratio, nous avons une pression budgétaire par rapport à la masse salariale qui est plus importante que dans d'autres universités.

Chetouane : Juste en écoutant la discussion autour des coûts et leur structure, on peut parfois être surpris que finalement une petite université soit comparable à une grosse université. Je pense que c'est un sujet qui n'est pas clair. Lorsque le recteur et vice-chancelier parlait, il a mentionné que les coûts allaient augmenter parce que l'on avait plus d'inscriptions cette année. J'ai vu ces choses apparaître dans le rapport sur la viabilité des programmes. Je n'arrive pas à comprendre comment d'un côté on lie la question des coûts à l'augmentation du nombre d'inscriptions et de l'autre côté, pour la viabilité, on cherche à augmenter le nombre d'inscriptions. Des fois, je ne sais pas. Je ne suis pas en train de vous faire dire quelque chose que vous n'avez pas dit, je suis juste en train de parler de la question des coûts. Peut-être serait-il bien que quelqu'un se penche sur la présentation des structures des coûts dans le milieu universitaire comme sujet de conférence pour tout le monde afin que l'on soit toutes et tous au même niveau de compréhension des enjeux.

Recteur et vice-chancelier : En fait, en ce qui concerne l'évolution des coûts avec l'évolution des inscriptions, c'est plutôt l'inverse qui est le problème. Les coûts sont presque tous des coûts fixes. S'il y avait des augmentations très importantes, cela va représenter des coûts additionnels qui sont marginaux. Selon moi, c'est l'inverse. Lorsque tu as une diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants, ceci entraîne une diminution de revenus et les coûts demeurent fixes. Cela pose un problème. On a vécu ce problème, pour celles et ceux qui sont avec nous depuis un certain temps, à la fin des années 1990 quand nous sommes passés de 5600 à 4400 étudiantes et étudiants et que la province a coupé les subventions. Nous avons eu la grande crise budgétaire entre 1995 et 2000. Il y a eu le programme de préretraite. Depuis cette époque, on a eu une seule année où il y a eu un gel de la subvention. On a eu plutôt des augmentations de l'ordre de 2 % à 3 %. On a eu une augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants de 4400 à 5000 et c'est stable depuis. Pour ce qui est des présentations sur la question de la structure des subventions, on l'a déjà fait. Évidemment, les états financiers sont publiés. Toutefois, quand on n'est pas un spécialiste de lectures d'états financiers, c'est peut-être plus difficile de dégager un certain nombre de ces éléments. Si c'est le vœu des uns et des autres, c'est relativement

14. COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

facile de faire une présentation sur la structure de la formule de financement et des autres types de revenus que l'on a à l'Université.

Chetouane : En fait, dans mon intervention, ce n'est pas telle présentation. Ce n'est pas au sens d'ouvrir les livres financiers. C'est plutôt un souci d'engager les gens à prendre conscience qu'il y a des coûts fixes, qu'il y a des coûts variables et qu'il y a des marges. Il y a une bulle d'oxygène dans laquelle on doit se situer. C'est peut-être même pour inciter des gens, des chercheurs ou des chercheuses, des professeures ou des professeurs de penser à des choses, de proposer des solutions. Peut-être que la solution est juste au tournant. Les gens peuvent contribuer à des idées. Vous serez armé d'idées lorsque vous allez voir des gens, des bailleurs de fonds et le gouvernement. Ce n'est pas pour ouvrir les cahiers.

15. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS

Voir le Document F, p. 1-12

Registraire : À la toute première page du document, vous retrouvez les statistiques d'admission et de réadmission pour l'automne 2011. Vous avez aussi des comparaisons dans chacune des colonnes entre le 25 août 2011 et le 26 août 2010. Ce que vous constaterez, c'est qu'il y a peu d'évolutions importantes. Ce qui est important à noter, c'est qu'il y a des différences dans le nombre de gens qui a passé à l'admission et qui a passé à l'inscription. Ces différences d'une année à l'autre peuvent être suffisantes en réalité pour expliquer certains décalages de chiffres. En regardant les chiffres, ce qu'il faut en tirer dans l'ensemble, c'est que les chiffres se ressemblent cette année par rapport à l'an dernier. Aux pages suivantes, vous allez voir les mêmes chiffres, mais décortiqués par faculté et par campus. Dans l'ensemble, pour le processus de l'admission, la règle qu'il faut en découler est celle de la stabilité. Il n'y a ni avance ni recul significatif à observer. Les choses semblent se confirmer dans la continuité en général.

Vous trouvez aussi les statistiques d'inscription. Vous allez trouver un tableau qui est nouveau. Nous avons fait une comparaison des inscriptions selon le nombre de jours d'inscription et non pas selon les dates. Les nombres de jours d'inscription ne sont pas les mêmes d'un campus à l'autre. Nous ne commençons pas l'inscription en même temps. Les campus du nord commencent deux jours après celui de Moncton. Aussi, en comparant aux années passées, le nombre de jours d'inscription aux dates n'est pas les mêmes d'une année à l'autre. Par exemple l'an dernier, les troisième et quatrième jours d'inscription étaient une fin de semaine. Les fins de semaine font de grandes différences dans le flot d'inscriptions. Ce que l'on a comparé ici, ce sont après les deux premiers jours d'inscription, à travers tous les campus. Vous remarquerez que nous étions à 3597 cette année comparativement à 3467 l'an dernier. Encore là, les chiffres s'inscrivent dans une certaine continuité.

Dans les tableaux qui suivent, ce sont les mêmes que vous aviez par le passé. Ce sont des tableaux qui comparent par dates et non pas par jours d'inscription. Il faut ajouter le même bémol que tantôt, c'est-à-dire qu'en comparant des dates plutôt que des jours d'inscription, il y a une certaine anomalie qui est importante. Au 25 août cette année, il y avait passablement moins de jours d'inscription que le 26 août l'an dernier. Dans le domaine de l'inscription, une heure fait une différence. Quand vous voyez 4068 le 25 août et 4253 le 26 août l'an dernier, il ne faut pas croire que l'on est 200 en retard sur l'an dernier. En fait, il y a quatre jours d'inscription de moins au 25 août cette année qu'au 26 août l'an dernier. Quatre jours d'inscription peuvent faire toute la différence. À un moment donné de la journée, il peut entrer cent étudiantes ou étudiants dans une heure. Je pense qu'il faut garder en tête que l'on est encore dans une dynamique de plus ou moins de stabilité pour l'instant.

Dubois : J'aimerais faire une proposition s'il m'est permis de le faire, soit que désormais quand le registraire déposera les statistiques d'admission, de réadmission et d'inscription, que l'on ajoute les cycles supérieurs.

15. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS (suite)

R : 31-SAC-110826

Lise Dubois, appuyée par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que, dans le futur, l'on ajoute les statistiques des cycles supérieurs. »

Vote sur R31	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

P-H. Marquis : Je suis curieux de connaître le pourcentage de la population étudiante du Campus de Moncton qui provient des deux autres campus.

Président d'assemblée : Est-ce que ces données sont disponibles?

Registraire : Elles ne sont pas disponibles comme ça au pied levé. C'est peut-être disponible dans le système. Je vais faire une requête et je vous envoie les chiffres.

Chouinard : C'est à propos des membres du Sénat académique, soit de la représentation étudiante de deuxième cycle. C'est marqué N..., cela veut-il dire qu'il n'y en a pas? Je suis hors d'ordre, excusez-moi monsieur le président d'assemblée, j'ai remarqué cela tantôt et j'ai oublié de le mentionner. Est-ce que cela veut dire qu'il faudrait nommer une représentante ou un représentant étudiant? Comment cela se fait-il?

Secrétaire générale : Ici, il s'agit d'un document qui a été déposé sur la table ce matin et qui donne la liste des membres du Sénat académique. Elle est mise à jour avec les nouveaux membres que l'on avait ce matin. À la dernière page, il y a plusieurs endroits où l'on note un N... Ceci veut dire que la personne n'est pas encore élue et qu'il y a une vacance à ce poste. Pour les étudiantes et les étudiants, en effet, il y a une nomination à faire.

Chouinard : Est-ce fait pas par la Fédération elle-même?

Secrétaire générale : Oui.

16. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-110611

Président d'assemblée : Avez-vous des questions concernant le procès-verbal CGV-110611?

G. LeBlanc : Juste un point pour la secrétaire générale. À la page 11, au point 15.1, c'est écrit *finance coopérative*. Il faut lire finance corporative.

Secrétaire générale : C'est noté.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Préavis - observateur au Sénat académique

VRER : J'aimerais donner un préavis aux membres que je vais adresser une lettre au président du Sénat académique demandant que soit mis à l'ordre du jour du prochain Sénat académique la possibilité que le vice-recteur adjoint à l'enseignement devienne un membre invité au Sénat académique. Comme vous le savez, il y a plusieurs dossiers qui passent au Sénat académique. On a l'exemple parfait aujourd'hui avec toute la question des règlements. Ce sont des sujets qui touchent de très près les activités du vice-recteur adjoint. Il a manifesté le désir d'assister aux réunions du Sénat académique en tant qu'observateur sans voix délibérative.

Président d'assemblée : À ce propos, on a remarqué au Bureau de direction du Sénat académique que les personnes honorables qui sont assises derrière nous et en arrière sont nommées des membres invités. Toutefois, on a aussi des invités qui viennent de façon ponctuelle. Ceci peut créer une confusion. On a pensé que le terme *observatrice* ou *observateur* éviterait cette confusion.

17.2 Carrefour d'apprentissage

Roberge : Au cours de la réunion, Carole Essiembre nous a entretenus sur le programme d'appui à la réussite. À l'intérieur de ce programme, il y a un outil. Il y a un service qui s'appelle Carrefour d'apprentissage. Le Carrefour d'apprentissage vise à regrouper, à la Bibliothèque Champlain, différents services d'aide aux étudiantes et aux étudiants. On peut penser à l'aide informatique, au centre d'aide, au CARU, au mentorat et aux services que la bibliothèque offre traditionnellement. Concrètement, le rez-de-chaussée de la Bibliothèque Champlain sera transformé pour satisfaire aux objectifs poursuivis par le programme d'aide et pour satisfaire également aux besoins des différents services. Les travaux débuteront le 9 novembre et devront être terminés le 15 janvier. Pendant toute cette période et dès le début de la rentrée, il y aura une campagne d'information soutenue auprès de la communauté universitaire pour vous informer de l'avancement de ces travaux et des objectifs poursuivis. Il y aura même une présentation des plans à la bibliothèque. L'impact qui est visé et qui se voit à travers les carrefours d'apprentissage qui ont été mis de l'avant dans d'autres universités canadiennes, c'est que l'on a assisté à un accroissement de la fréquentation de la bibliothèque par les étudiantes, les étudiants, les professeures et les professeurs. C'est ce que l'on vise. Donc, on peut s'attendre dans les années qui vont suivre à une augmentation de l'achalandage, à une utilisation accrue à des ressources humaines et documentaires. Alors, il y aura une bonne campagne d'information auprès des usagers pour les inviter à être patients s'il y a un dur moment à passer entre le mois de novembre et le mois de janvier. On va tenir compte de la période des examens. Dès que j'aurai le calendrier des travaux, on va pouvoir les communiquer d'avance et ajuster l'horaire de la Bibliothèque Champlain. Je vais envoyer un courriel à tout le monde. Je peux vous assurer que la Bibliothèque Champlain aura un autre *look* une fois que les travaux auront été terminés.

18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 4 novembre 2011 à 8 h 30. Monsieur le recteur et vice-chancelier nous avise qu'il ne pourra pas être présent à cette réunion.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 13 h 55.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale